

**PROCES-VERBAL  
du 22 JUIN 2020**

**TABLE DES MATIERES**

<b>EPHEMERIDE</b> .....	3
<b>REMISE DES ECHARPES</b> .....	6
<b>INTERVENTION DE M. ZAJDA</b> .....	7
<b>INTERVENTION DE M. LE MAIRE</b> .....	10
<b>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 MAI 2020</b> .....	14
<i>Unanimité</i> .....	14
<b>1.01 – CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués – Rectification portant réparation d’une « erreur matérielle »</b>	14
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	14
Débat .....	16
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	17
Contre : « Roncq Autrement ».....	17
<b>1.02 – PERSONNEL MUNICIPAL – Prise en charge exceptionnelle des frais d’héberge- ment pendant le confinement</b> .....	17
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	18
Débat .....	19
<i>Unanimité</i> .....	21
<b>1.03 – CONSEIL MUNICIPAL – Personnels municipaux – Régime indemnitaire – Indem- nité d’Administration et de Technicité (IAT) – Police Municipale</b> .....	21
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	22
<i>Unanimité</i> .....	22
<b>1.04 – CONSEIL MUNICIPAL – Personnels municipaux – Régime indemnitaire – Indem- nités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHVS)</b> .....	23
PRESENTATION M. LE MAIRE .....	24
<i>Unanimité</i> .....	24
<b>1.05 – ASSOCIATION RONCQ-SELINKEGNY – Subvention exceptionnelle pour Lianes Coopération – Réalisation de latrines à Dar Salam</b> .....	25
PRESENTATION Mme NYS .....	25
<i>Unanimité</i> .....	27
<b>1.06 – PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS – Frais de déplacements et de formation année 2019 – Consolidation des comptes – Subven- tionnement 2020 – 2<sup>ème</sup> acompte</b> .....	27
PRESENTATION M. DA SILVA .....	28
Débat .....	29
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	32
Abstentions : « Roncq Autrement » .....	32

<b>1.07 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR – Créances éteintes – Exercices 2014, 2018 et 2019</b> .....	32
PRESENTATION M. GILME .....	33
<i>Unanimité</i> .....	35
<b>1.08 – REPRISE DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES -</b>	
<b>Constitution d'une nouvelle provision – Exercice 2020</b> .....	34
PRESENTATION M. GILME .....	34
<i>Unanimité</i> .....	35
<b>1.09 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019</b> .....	35
PRESENTATION M. GILME .....	36
Débat .....	47
<i>Unanimité (sortie de M. le Maire au moment du vote)</i> .....	48
<b>1.10 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019</b> .....	49
PRESENTATION M. GILME .....	51
<i>Unanimité</i> .....	52
<b>1.11 – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 – Décision modificative n° 1 – Ajustements de crédits</b> .....	52
PRESENTATION M. GILME .....	53
Débat .....	54
Pour : « Ensemble pour Roncq » .....	56
Contre : « Roncq Autrement ».....	56
<b>1.12 – VENTS VIOLENTS – Passage en vigilance orange – Concession funéraire endommagée – Cimetière du Blanc-Four – Réparation – Prise en charge par la Ville</b> .....	56
PRESENTATION Mme COUVREUR .....	57
<i>Unanimité</i> .....	57
<b>1.13 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – 1 rue de la Briqueterie - Sections cadastrales AK 170 et AK 171</b> .....	57
PRESENTATION M. PETILLON.....	58
Débat .....	59
<i>Unanimité</i> .....	66

## M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Ce troisième Conseil Municipal est encore un peu particulier comme ce fut le cas des précédents en raison de la crise sanitaire qui nous touche tous.

J'invite les Conseillers Municipaux, qui portent un masque, à le retirer s'ils le souhaitent dès qu'ils sont assis et à le remettre pour tous déplacements éventuels.

J'invite aussi le public à en faire de même ; je vous remercie d'être présents en nombre malgré les précautions prises. Vous êtes tous bien écartés ; c'est très bien.

Nous devons en effet être vigilants encore car, je le répète une nouvelle fois, la crise sanitaire n'est pas derrière nous. On continue à se battre contre ce virus et il faut suivre toutes les précautions que nous prenons tous les jours avec les services dans le cadre de tous les protocoles que nous mettons en place.

Avant de commencer ce Conseil Municipal particulier parce que nous allons rattraper tout ce que nous n'avons pas pu faire au cours du Conseil d'installation, notamment les remises d'écharpes, nous allons dérouler l'**Ephéméride** déjà bien chargée malgré la crise sanitaire.

- La mise à l'honneur des « **Morts pour la France en Indochine** » le 8 juin dernier.

Je tiens à rappeler que 110.000 soldats sont tombés en Indochine entre 1945 et 1954. J'étais présent à cette cérémonie avec le Conseil Municipal, le porte-drapeau, les associations pour rendre hommage à ces soldats tombés pour la France.

- Pour la **remise du kit sanitaire**, j'étais accompagné par Jean MOTUELLE. Ce n'est pas grand-chose mais cela nous a permis d'avoir d'excellents contacts avec les commerçants et artisans de Roncq, d'échanger avec eux sur la réouverture ou la façon dont ils ont vécu cette crise.

Je sais que Jean y est attentif : suite à la crise que nous avons tous vécue, il faut essayer d'aider au maximum le monde économique. Nous y serons vigilants, comme l'ont fait les services ; je remercie Laurence DERUWEZ et l'ensemble des personnels qui ont permis de suivre nos commerçants durant toute cette période de confinement et au-delà. Et nous serons encore présents pour les assister.

- Pour ceux qui se baladent un peu dans les parcs, vous avez pu voir que l'**aire de jeux du parc Vansteenkiste** commence à ressembler à une vraie aire de jeux. Je sais que les enfants sont impatients de retrouver cet espace qui sera ouvert début juillet. Il accueillera les enfants en bas âge comme les plus grands qui auront la chance de pouvoir utiliser ces matériels.

Je le redis à M. BEAUMONT ; c'est aussi cela le programme VIF : donner la possibilité aux enfants de se déployer dans ces jeux et de trouver des activités non pas seulement au sein des associations mais aussi dans nos parcs.

C'est une très belle aire qui sera inaugurée début juillet.

- Les **accueils de loisirs sans hébergement** ont repris le mercredi avec « Récré'Anime ».

Vous voyez que, là aussi, nous avons dû mettre en place un protocole et ce n'est pas évident. On reçoit les protocoles au compte-gouttes et ils sont parfois assez durs mais je pense que tout le monde comprend que l'on ne peut pas accueillir tous les enfants ; on essaie de faire au mieux pour les accueillir au sein des ASLH du mercredi.

Vous voyez sur la projection que les enfants ont retrouvé leurs habitudes mais qu'ils respectent les gestes barrières pour permettre que ces journées Récré'Anime se passent au mieux.

- Vous avez pu voir que **certaines installations sportives ont rouvert**.

Je vois le Club de foot et je salue son Président.

Depuis ce matin on peut commencer à organiser des rencontres footballistiques mais les intéressés ont dû trouver un protocole avec la Fédération Française.

Depuis le 8 juin plusieurs associations, que je vais citer, ont redémarré : BMX, Tennis Club de Roncq, Vital Gym, Eole, Twirling Bâton, France Archers, Tennis Club, ULJAP.

Puis une semaine plus tard : Volley Club, USR Basket, ESR Football.

Je sais que différentes associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, continuent à rouvrir leur accueil tout en préservant leurs adhérents avec l'obligation d'un protocole sanitaire signé par la Ville (moi-même) et le Président de l'association.

Je les remercie d'accueillir l'ensemble de leurs adhérents et de faire en sorte que le protocole sanitaire soit respecté.

- Le 11 mai, juste avant le déconfinement, nous avons procédé à une première vague de **distribution de masques** et on a eu toutes les remarques notamment sur l'esthétique. Mais le 11 mai, nous avons mis à disposition des masques performants pour protéger notre population. Dès le mois d'avril, nous avons adhéré à cette initiative de la Région des Hauts-de-France et de Xavier BERTRAND afin de fournir un masque à chaque habitant.

Nous avons eu la chance que le Conseil Régional nous accompagne dans cette distribution qui, encore une fois, a été faite avec beaucoup de précautions sanitaires et sur rendez-vous : plus de 4.000 personnes sont venues chercher des masques.

C'est un constat important qui permet de continuer à gérer cette crise sanitaire et de se protéger.

Aujourd'hui, on peut voir des masques de la Ville et aussi des masques de la Région ; je remercie le Conseil Régional pour cette distribution et cette offre d'un masque pour tous.

- 18 juin.

La **commémoration du 18 juin 1940** a été célébrée en présence de M. DA SILVA, Premier Adjoint ; c'était le 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du Général De Gaulle pour annoncer la résistance à l'occupation nazie et lancer l'accompagnement des forces libres pour la liberté de notre pays.

Je tenais à saluer ce 80<sup>ème</sup> anniversaire parce qu'il est important de se souvenir.

Ce devoir de mémoire est aussi important pour les jeunes générations et j'invite M. TELLIER à rappeler toutes ces commémorations ; je sais qu'il aura à cœur, avec Mme BUCHET, d'assurer ce devoir de mémoire tant au niveau de nos archives que de se projeter sur l'avenir... Avant on parlait de guerre, maintenant on parle de paix et il est important de passer ce message de paix.

- Sur la projection, vous voyez que les travaux ont redémarré. Nous avons engagé une réflexion sur l'ensemble du patrimoine scolaire de la Ville.

Le chantier de **l'école Marie-Curie** a démarré le 16 juin et porte actuellement sur le remplacement de 500 m<sup>2</sup> de toiture.

Après la première semaine de juillet vont démarrer les travaux intérieurs réalisés par d'autres prestataires : peinture, électricité, revêtements de sol, plomberie, chauffage et ventilation. La fin du chantier est prévue pour la mi-août.

Pour la rentrée 2020 les enfants seront dans une école rénovée.

Les travaux du Plan de patrimoine se poursuivent et je sais que des travaux sont prévus à l'école Jacques-Brel.

- Nous avons appris le **décès de Mahjoub Ben Bella** qui est venu aux Anciennes Ecuries en 2013 qui ont été transformées, à cette occasion, en un véritable musée pour accueillir une soixantaine de peintures sur bois.

Je tiens à rendre hommage à cet artiste et transmettre nos condoléances à sa famille.

Mahjoub Ben Bella a marqué notre Ville mais surtout tout le territoire. C'est important d'accueillir un tel artiste qui aura véhiculé son art dans la métropole et à travers les frontières.

Je renouvelle toutes nos condoléances à sa famille au nom du Conseil Municipal.

L'éphéméride est ainsi terminée.

Comme je l'ai dit en introduction, cette séance commence par ce que nous n'avons pas pu faire lors du précédent Conseil Municipal. Je demande à M. DA SILVA de me rejoindre afin que je lui remette son écharpe, pour son rôle de Premier Adjoint.

### **REMISE DES ECHARPES**

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, félicitations et je compte sur vous pour mener à bien votre délégation avec votre groupe de travail. Je sais pouvoir compter sur votre vigilance et votre soutien tout au long de ce mandat.

*(Applaudissements)*

J'appelle Madame NYS que beaucoup d'associations solidaires de notre Ville connaissent. Je sais aussi pouvoir compter sur sa vigilance pour conserver l'esprit de solidarité comme elle le fait avec son équipe.

Merci, Madame NYS, de votre soutien.

*(Applaudissements)*

J'appelle Monsieur TELLIER qui a en charge l'éducation, qu'il connaît bien, et en plus la culture. Cela permettra de monter des projets avec l'Education Nationale. Pour avoir échangé avec lui la semaine dernière, je sais qu'il a déjà beaucoup de projets.

Avec son équipe, cela permettra de mettre en avant nos services comme l'Ecole Municipale de Musique, notre lieu culturel « La Source » maintenant reconnu. Je compte sur lui pour m'accompagner dans ces domaines.

*(Applaudissements)*

J'appelle Monsieur PETILLON qui a en charge l'urbanisme mais surtout toute la gestion du patrimoine incluant l'environnement. Il est important qu'il soit assisté par différents élus pour l'accompagner dans l'aménagement urbain mais aussi dans l'environnement de notre Ville parce que nous avons un cadre de vie exceptionnel et je sais pouvoir compter sur son dynamisme, son expérience dans ces domaines. Merci, Michel.

*(Applaudissements)*

J'appelle Madame THOREZ qui a en charge la Jeunesse et la Petite Enfance. Pour elle, c'est sortir du monde économique, qu'elle connaissait, pour apporter sa vision. Il y a un beau projet sur le Conseil des Jeunes ; j'espère que dans quelques mois voire dans une année, on verra apparaître ici des jeunes qui animeront ce Conseil des Jeunes pour apporter des projets auxquels la Ville participera.

*(Applaudissements)*

J'appelle Madame CASTELEIN qui garde sa casquette du Logement mais l'amplifie avec le Guichet Unique, élections, cérémonies. Elle sera aidée par différentes Conseillères et Conseillers ; c'est important car c'est un travail d'équipe.

Je sais que vous pourrez compter sur leur expérience pour veiller à nos cimetières ; j'y pense également parce que ce sont des dossiers à suivre. Nous avons de beaux équipements mais il faut les suivre dans leur gestion et leur accompagnement.

*(Applaudissements)*

J'appelle Monsieur GILME qui est le petit jeune, le petit nouveau.

M. GILME a en charge les finances ; c'est en quelque sorte notre grand argentier. Il suivra nos finances et nous apportera son regard pour une gestion saine et équilibrée comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Et tenir nos objectifs de ne pas augmenter les impôts.

Il connaît sa feuille de route ; il sait comment l'accompagner.

Il aura une grande mission, celle de la gestion après crise pour savoir comment nos finances publiques vont tenir et nous permettre de réaliser nos projets.

Merci, Monsieur GILME, pour votre confiance.

*(Applaudissements)*

Je salue l'ensemble des élus de la majorité et de l'opposition ici présents.

Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir le Conseil Municipal dans sa quasi-totalité après la période des réunions en visioconférence.

Pour continuer ce que nous n'avons pas pu faire au Conseil précédent, je vais laisser la parole au représentant de l'opposition pour accompagner ce Conseil bis d'installation.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord je veux remercier l'ensemble des Roncquois qui se sont rassemblés parce qu'ils voulaient faire un « Roncq Autrement ».

Envie de ne plus voir pousser des immeubles qui impliquent plus de circulation, plus de difficultés de stationnement, etc., etc.

Envie de respecter les espaces naturels.

Envie de pouvoir s'exprimer sans être censurés ou se retrouver au commissariat.

Envie d'un service public au plus proche des citoyens.

Envie d'être écoutés mais surtout entendus.

Ces envies ont permis de constituer notre liste « Roncq Autrement » et donc de donner le choix aux Roncquois.

Tout d'abord nous voulions l'arrêt des ventes de terrains municipaux pour éviter toute nouvelle construction.

Empêcher tout nouveau projet n'entrant pas dans son environnement.

Tous les permis de construire, déjà validés, devaient bien sûr se poursuivre ; contrairement à ce que vous avez laissé croire à la population.

Nous voulions également que tous les projets soient discutés avec les différents acteurs dès leur genèse, que dans tous les projets soient intégrées obligatoirement la protection de l'environnement et les économies d'énergie.

Nous voulions travailler et faire participer le personnel municipal et ne pas lui infliger des principes ou doctrines politiques.

Une fois encore, vous avez travesti nos propos alors que, probablement, une très faible partie, pour ne pas dire un seul, de ce personnel a pu se sentir offensé.

Enfin nous voulions travailler sur la solidarité et anticiper les besoins comme aider à financer les cotisations aux clubs sportifs, acquérir des logements pour contribuer aux logements sociaux.

Heureusement des points sont communs à nos deux programmes.

Comme vous l'avez annoncé tout à l'heure, le Conseil Municipal des Jeunes était un de nos points forts et nous veillerons à son bon déroulement.

Les navettes pour les anciens voire plus.

Les jardins familiaux.

Nous espérons vivement pouvoir travailler avec vous sur l'élaboration de ces projets.

Le contexte sanitaire a perturbé cette fin de campagne ; il a cassé notre élan. Comme partout, de nombreux électeurs ont préféré éviter des risques et les résultats, comme dans beaucoup de villes, ont conforté par crainte les équipes en place.

Au nom de notre liste, je voulais à nouveau remercier les 963 électeurs qui se sont déplacés pour permettre, en taux, d'élire la plus forte équipe d'opposition depuis 2001.

Lors du premier Conseil Municipal de cette mandature, vous êtes revenu sur cette campagne et votre victimisation permanente mais il ne faut pas oublier votre tract des plus désobligeants visant les candidats de notre liste, plutôt que d'attaquer notre programme. C'était la campagne.

Pour ma part et, contrairement à vous, je suis prêt à travailler avec vous, prêt à contribuer à différents projets mais, pour cela, il faudra ne pas faire comme au cours des mandats précédents, en nous informant une semaine avant chaque Conseil Municipal.

Je souligne vos propos du dernier Conseil concernant les projets immobiliers... *on vous les présentera s'il le faut...* ce qui montre toute l'estime que vous avez pour les 28 % d'électeurs qui nous ont fait confiance.

Enfin sur la crise du Covid, vous avez agi sur la sécurité des personnes. On peut bien le souligner, notamment avec toutes les informations qui sont à votre disposition et parfois contradictoires, comme vous l'avez déjà signalé tout à l'heure.

Mais aucun travail n'a été fait avec les anciens, ancienne ou nouvelle opposition, ni dans la commande des masques, ni dans les propositions faites concernant les commerçants. Nous n'avons eu les informations qu'après vous avoir sollicité.

Je me souviens pourtant de votre appel pour me dire : *je te tiens au courant...*

Monsieur le Maire, je réitère ici mes propos : faites-nous participer aux différents projets. Tenez compte des remarques de l'ensemble des électeurs et des Roncquois de manière générale.

Nous, nous ne les oublierons pas et nous défendrons les valeurs écologiques, de solidarité et de démocratie participative.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur ZAJDA.

Je me permets de prendre la parole pour ce début de mandat et espérer répondre à quelques questions que vous avez soulevées dans vos propos.

Chers Roncquois, chères Roncquoises,

Et je salue le « live » ce que je n'ai pas fait tout à l'heure, puisque nous sommes en live sur Facebook. Ce sont de nouveaux moyens que nous avons mis en place suite à la crise sanitaire. C'est un protocole particulier pour le démarrage de ce mandat et je vous remercie, ainsi que l'ensemble des élus du Conseil Municipal, d'avoir accepté ces aménagements pour profiter au mieux de notre installation publique.

Aussi, après les quelques mots que nous venons d'entendre, j'ai le plaisir de m'adresser à chacun d'entre vous afin de vous remercier sincèrement.

Merci de la confiance que vous m'avez accordée au moment de faire votre choix dans les urnes.

Merci de votre accueil tout au long de la campagne. Nous sommes venus à votre rencontre et poursuivrons cette dynamique tout au long du mandat afin de recueillir vos besoins et vos sentiments sur l'avenir de notre Ville.

Merci à mes prédécesseurs (il ne faut pas les oublier) qui ont contribué à faire de Roncq ce qu'elle est aujourd'hui ; une ville moderne, accueillante, dynamique et généreuse, l'alliance d'espaces naturels et de services de proximité.

C'est mon cher ami, Vincent LEDOUX, que je salue, qui m'a accordé sa confiance pour devenir son successeur en 2017 alors qu'il embrassait de nouvelles missions et endossait de nouvelles responsabilités en tant que Député de notre circonscription.

Et cette année près de 72 % des votants sont venus conforter cette décision.

On peut revoir les chiffres comme on le veut, comme le disait M. ZAJDA, ce sont quand même 72 % des votants... Je ne pense pas que cela aurait changé beaucoup la donne si on n'était pas dans cette crise sanitaire.

Bien sûr le travail de toute l'équipe consistera à convaincre les 28 autres % de notre mobilisation et de notre volonté de bien faire pour Roncq dans l'intérêt général et les trop nombreux abstentionnistes à se déplacer davantage afin de s'exprimer, hors contexte sanitaire inédit.

Merci aussi aux personnes de l'ombre.

Nous devenons tous, autour de cette table, des personnages publics avec des droits et des devoirs. Et nous bénéficions aussi de l'appui de nos familles qui se sont engagées à partager une mère, un père, un fils ou une fille.

Je salue bien évidemment mon épouse, ici présente, et mes deux enfants avec qui je partage cette écharpe. Et aussi ma belle-famille tant ils sont imprégnés, comme moi, de ce mandat de vie publique avec son lot de concessions et de petits bonheurs.

J'ai une pensée émue pour mes parents qui, j'en suis sûr, où qu'ils puissent être, sont fiers de moi. Vous m'avez transmis les valeurs de la famille, du partage, de l'intégrité et du travail. Je ne vous décevrai pas.

En coulisse, nous trouvons bien évidemment l'ensemble des équipes à pied d'œuvre sans lesquelles la réalisation de nos projets ne serait pas possible. Je les remercie pour leur implication sans faille au service de notre vision, pour l'accueil fait à notre nouvelle équipe malgré un contexte extrêmement perturbé.

Notre équipe « Ensemble pour Roncq » désireuse d'être dans la proximité et de répondre aux inquiétudes des habitants, s'est mise en ordre de marche dès le lendemain des élections du 15 mars.

Les protocoles, quand ils existaient, arrivaient au compte-gouttes et se déclinaient sur de multiples thématiques : de la petite enfance aux seniors en difficulté, en passant par l'éducation ou les associations. Et j'en oublie certainement.

Nous avons ajouté de nombreuses cordes à notre arc.

Nous nous sommes jetés à corps perdu dans la bataille contre ce satané virus, adaptant le service public pour protéger notre personnel et la population, intervenant auprès du monde hospitalier en pénurie de matériels, organisant l'accueil des publics prioritaires ou prenant la température du monde économique.

Nous avons adapté matériels et ressources humaines aux nouveaux besoins exprimés.

Nous sommes allés à la rencontre des plus fragiles en déployant l'énergie de tous les élus disponibles et des agents mobilisables et volontaires.

Nous sommes fiers du travail accompli même si nous aurions préféré ne jamais vivre une telle situation.

J'ai évidemment beaucoup de peine pour ceux qui ont souffert de la perte d'un proche et je souhaite un prompt rétablissement aux malades qui luttent toujours ; la route est longue et toutes mes pensées vous accompagnent.

C'est un démarrage peu commun que nous venons de vivre et il sera nécessaire de prendre toute la mesure de la crise que nous venons de traverser pour les décisions à venir.

Bien sûr nous travaillons sur le programme pour lequel nous avons été élus et nous ajusterons nos positions en concertation avec la population sur les priorités, les urgences et les mesures d'accompagnement indispensables.

Les délégations des élus étaient pensées avant le Covid et nous ne pouvons que saluer l'arrivée d'un élu à l'emploi.

Autre nouveauté incontournable de notre avenir : l'environnement s'ajoute à l'animal dans la Ville et la jeunesse bénéficie à présent d'une Adjointe dédiée.

Tout a été créé dans un souci de collégialité avec des Adjointes aux délégations fortes mais assistés de Conseillers Municipaux délégués à des missions spécifiques et bien souvent transversales pour que tout se décide ensemble.

Je suis très fier de notre nouvelle équipe ; je vous le redis.

Maintenant place au travail.

Ce signe d'ouverture, je l'adresse également au groupe de mon opposant avec qui j'espère retrouver le chemin de la confiance et de la cause commune. Les querelles de clocher sont d'un autre temps et j'aimerais pouvoir compter sur 33 élus prêts à travailler et à s'investir pour notre belle Ville de Roncq plutôt que 29.

Je suis perplexe après ce démarrage d'opposition et de critiques plutôt que de construction et d'engagement dans un contexte où chacun aurait pu apporter sa pierre à l'édifice et proposer ses services plutôt que d'attendre qu'on vienne à lui. Des mots blessants ont été écrits, ont été redits à l'égard de nos services ; des postures ont été prises à l'encontre de certains élus laissant planer l'ombre d'une ancienne gouvernance sur un groupe pourtant renouvelé.

Mais je garde espoir qu'un vent nouveau souffle et qu'une volonté de travailler et de le faire dans l'intérêt général nous mène, au cours de ce mandat 2020-2026, à œuvrer ensemble pour Roncq.

Nous créons du lien et nous nous appuyerons sur la population, nous nourrissant des ressources et des besoins du territoire pour faire évoluer notre Commune. Le dynamisme sera la marque de fabrique de ce nouveau mandat qui s'inscrit dans des valeurs chères aux Roncquoises et aux Roncquois : le bien-être, la sécurité, le vivre en forme, la préservation de l'environnement.

Les grands axes 2020-2026 de la nouvelle majorité s'inscrivent dans cette démarche d'avenir à laquelle s'ajoute la volonté d'une représentation forte pour Roncq au sein de notre Métropole : nouvelles infrastructures sportives, intensification de l'offre culturelle, nouveaux espaces de loisirs, éclosion d'un éco-quartier, aménagement de jardins familiaux, création d'un Conseil Municipal des Jeunes doté d'un budget participatif et d'autres sujets économiques et essentiels que nous devons prendre en compte après l'analyse de la situation actuelle et qui viendront s'ajouter en s'adaptant à l'air du temps.

Nous n'avons qu'une philosophie ; travailler de manière collégiale avec rigueur et bienveillance dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants, et en conservant l'identité et l'attractivité de Roncq qui font sa force et son particularisme.

Ensemble, façonnons la Ville de Roncq à l'image de ses habitants.

Vive la France !

Vive Roncq !

Merci.

*(Applaudissements)*

Après ces quelques mots, nous allons débiter ce Conseil Municipal et je demande à notre benjamin, Romain WAQUET, de bien vouloir procéder à l'appel.

**M. WAQUET –**

Merci, Monsieur le Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 22 JUIN 2020 : 33**

**PRESENTS : (32)**

Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Chantal NYS - Thibault TELLIER - Annick CASTELEIN - Michel PETILLON - Anne THOREZ - Franck GILME - Claudine ZAHM - Rose-Marie BUCHET - Dany DELBECQUE - Thérèse-Marie COUVREUR - Dominique ACKOU - Claudie RIUS - Thierry MITTENAERE - Olivier DHONT - Simon BEAUMONT - Edwige CARDENIA - Xavier DUQUESNE - Virginie LAMBLIN - Mustapha GUIROUS - Fernando ROCHA - Peggy ROBERT - Alexandra COUSTY - Alice KINNEN - Emilie LIVET - Julien MARIEN - Jean MOTUELLE - Romain WAQUET - Peggy HAPPE-DUPRET - Eric ZAJDA - Mathieu LECLERCQ

**PROCURATION : (1)**

Sylvie BLOTTIAUX donne procuration à Eric ZAJDA

<b>APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 MAI 2020</b>
--

**M. LE MAIRE –**

Je sou mets à votre approbation les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 25 mai dernier.

Sans remarque particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

<b>1.01 - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués - Rectification portant réparation d'une « erreur matérielle »</b>
---

*Par délibération en date du 25 mai 2020 (délibération n° 25/05/2020/13), le Conseil Municipal a adopté les nouvelles indemnités de fonctions des élus suite au renouvellement des conseils municipaux.*

*Or, cette délibération a fait l'objet d'observations de la part des services préfectoraux et plus particulièrement sur le point (I) relatif au calcul des indemnités de fonctions.*

*En effet, il nous est rappelé que, pour déterminer l'enveloppe indemnitaire maximale, il faut prendre en compte l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire et aux Adjoints en exercice.*

*Par conséquent, il nous est demandé de retirer ce point de la délibération du 25 mai 2020 précitée et de procéder à une nouvelle répartition des indemnités.*

*En application du principe exposé ci-dessus, il convient dans un premier temps de déterminer l'enveloppe globale calculée sur l'indemnité maximale pouvant être versée au Maire et aux adjoints, selon la strate de référence de la commune (ville de 10.000 à 19.999 habitants). Ces indemnités maximales sont fixées sans pouvoir excéder un certain taux de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.*

	<i>En %</i>	<i>En €</i>
<i>MAIRE</i>	<i>65.00</i>	<i>2.528,11</i>
<i>ADJOINTS</i>	<i>27.5 x 7 = 192.50</i>	<i>7.487,13</i>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>257.50</i></b>	<b><i>10.015,24</i></b>

*Dans un second temps, il est procédé au vote des taux applicables au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe indemnitaire de référence :*

	<i>En %</i>	<i>En €</i>
<i>MAIRE</i>	<i>62.97</i>	<i>2.449,16</i>
<i>1er au 7<sup>ème</sup> ADJOINT</i>	<i>15.43 x 7 = 108.01</i>	<i>4.200,94</i>
<i>CONSEILLERS DELEGUES (21)</i>	<i>4.12 x 21 = 86.52</i>	<i>3.365,11</i>
<b><i>TOTAL</i></b>		<b><i>10.015,21</i></b>

*Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice de la Fonction Publique.*

*En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, l'indemnité du Maire est fixée à titre automatique au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, ce dernier peut demander à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème.*

*Dès l'instant où le Conseil Municipal a été installé le 25 mai 2020 au soir, les indemnités décrites ci-dessus seront versées à compter de l'entrée en fonction effective des élus (Maire, Adjointes et Conseillers Délégués) sous réserve de délégation pour les Adjointes et Conseillers.*

*La présente délibération est annexée d'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).*

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- *de procéder au retrait du point relatif au vote des indemnités de fonctions des élus tel que définies dans la délibération du 25/05/2020.*
- *de fixer les taux applicables aux indemnités de fonction des élus comme suit :*
  - *Maire : 62.97 %*
  - *1<sup>er</sup> au 7<sup>ème</sup> adjoint : 15.43 %*
  - *21 Conseillers municipaux délégués : 4.12 % par conseiller.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.***

TABLEAU ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU 22 JUIN 2020  
INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS  
ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

FONCTION	TAUX VOTES (en %)	MONTANT DE L'INDEMNITE
Maire	62.97	2.449,16
1 <sup>er</sup> Adjoint	15.43	600,13
2 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
3 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
4 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
5 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
6 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
7 <sup>ème</sup> Adjoint	15.43	600,13
1 <sup>er</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
2 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
3 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24

4 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
5 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
6 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
7 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
8 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
9 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
10 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
11 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4,12	160,24
12 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
13 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
14 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
15 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
16 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
17 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
18 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
19 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
20 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24
21 <sup>ème</sup> Conseiller délégué	4.12	160,24

#### **M. LE MAIRE –**

Il vous a été proposé de revoir ce calcul de l'enveloppe globale compte tenu, je le rappelle, des taux suivants : 62,97 % pour le Maire - 15,43 % pour les 7 Adjoints et 4,12 % pour les Conseillers délégués.

Ce qui représente un montant brut de :

2.449,16 € pour le Maire au lieu de 2.528,11 €,

4.200,94 € au lieu de 4.725 € pour l'enveloppe des Adjoints,

3.365,11 € au lieu de 4.900,56 € pour celle des Conseillers.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur ZAJDA.

#### **M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous constatons que la formule de calcul est une véritable usine à gaz. Ce n'est pas la première fois qu'une telle erreur est commise sur le calcul des indemnités. Nous pensons que chacun peut faire des erreurs ou des mauvaises lectures de texte.

Néanmoins nous constatons le non-changement d'avis sur l'attribution des délégations à nos élus. Donc comme au Conseil Municipal de mai, nous voterons contre.

#### **M. LE MAIRE –**

Je pense avoir répondu à votre question concernant les délégations ; c'est la confiance qui doit régner avant d'avoir une délégation.

Je voudrais justifier cette confiance mais nous avons tout le temps de ce mandat pour prouver cette confiance entre nous.

Je retiens votre position de vote et, sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Contre ..... « Roncq Autrement »

Je vous remercie.

#### ***1.02 - PERSONNEL MUNICIPAL - Prise en charge exceptionnelle des frais d'hébergement pendant le confinement***

*La Police Municipale de RONCQ a été préparée à réagir contre une agression physique, que l'individu soit armé ou non. Aujourd'hui, elle est confrontée à une autre menace : la contamination volontaire par une personne supposée porteuse du COVID-19.*

*Le 2 mai 2020, pendant la période de confinement et au cours d'un contrôle d'attestation de déplacement dérogatoire pour la Police Municipale, un individu a été interpellé pour outrage à agent, menaces de mort et rébellion pour être ensuite conduit au Commissariat de Tourcoing.*

*Lors de l'interpellation, les mesures barrières n'ont pas pu être respectées et lors du transport, l'individu a volontairement et abondamment postillonné en direction des visages des agents de la Police Municipale en leur indiquant qu'il était porteur du virus.*

*Selon l'article L. 4121-1 du Code du Travail, applicable aux Collectivités territoriales, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs.*

*Compte tenu de la situation familiale de deux de ces agents et de la configuration de leur logement qui ne permet pas de mettre en place les mesures barrières afin de protéger leurs proches, ils ont été hébergés à l'hôtel Campanile de LILLE pour la période du 2 au 6 mai 2020.*

*Après avoir pris toutes les dispositions pour isoler les personnels concernés, des tests de dépistage PCR Covid-19 ont été effectués le 6 mai 2020, tests qui se sont révélés négatifs.*

*En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter exceptionnellement la prise en charge par la Commune des frais relatifs à l'hébergement des agents mis en « quarantaine » en raison d'une suspicion de contamination dans l'exercice de leurs fonctions. Le remboursement des frais d'hôtel s'effectuera par mandat sur le compte de l'agent ayant réglé la facture d'un montant de 510,50 €.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

---

#### **M. LE MAIRE –**

Cette fois, il ne s'agit pas d'une erreur mais de la mise aux normes d'une prise en charge exceptionnelle d'hébergement pour la Police Municipale.

Vous connaissez les missions de la Police Municipale de surveillance et de lutte contre certains agissements.

Durant la période de confinement, nos agents ont dû patrouiller et isoler une personne qui n'était pas en adéquation avec les démarches sanitaires et dont le comportement a fait que nous avons dû isoler nos agents pour les protéger eux-mêmes et leurs familles.

Nous vous demandons ce soir de prendre en charge exceptionnellement des frais d'hébergement des agents mis en quarantaine en raison d'une suspicion de contamination dans l'exercice de leurs fonctions.

Je vous rassure ; les intéressés vont très bien. Ils n'ont pas été contaminés mais il y a nécessité quand même de prendre en charge les frais d'hôtel correspondant à leur mise en quarantaine. J'espère avoir l'unanimité sur ce point et je tiens à rappeler toute l'importance de nos polices.

On peut voir dans la presse et dans des villes voisines des comportements insultants vis-à-vis de notre Police Nationale mais aussi de notre Police Municipale.

Je tiens à souligner tout le soutien que porte notre Conseil Municipal à nos forces de l'ordre parce qu'elles sont là pour nous protéger.

On a constaté leur importance en 2015 suite aux attentats mais aussi pendant ce confinement où il a été parfois nécessaire de rappeler certaines consignes. Et nos agents sont toujours présents.

Vous avez donc le soutien indéfectible du Conseil Municipal de Roncq et je sais que des Conseillers, des Adjointes ici présents sont unanimes.

Par ailleurs, Monsieur TELLIER souhaite dire quelques mots de soutien à nos forces de l'ordre et je lui cède la parole.

### **M. TELLIER –**

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaitais intervenir aujourd'hui pour rappeler que, peut-être encore plus que la crise sanitaire, il y a un autre poison qui nous guette : celui de la division nationale. Je fais écho aux différentes phrases que vous avez pu lire, entendre, voir ici et là dans l'actualité.

Je ne le dis pas en mon nom propre, je pense le dire au nom de tous, comme vient de le dire Monsieur le Maire : réaffirmer notre soutien plein et entier à notre Police. Et quand je dis police, je ne distingue pas la Police Nationale de la Police Municipale.

Je tiens à le dire ici parce que, lorsqu'on commence à employer des termes comme *racisme systémique*, *racisme d'Etat*, assimilant (je cite un propos parmi tant d'autres) *la Police Nationale à une milice macronienne* (fin de citation), je me dis que nous sommes véritablement au bord de l'abîme. Sans doute n'avons-nous pas été suffisamment vigilants parce que ces phrases ne sont pas nouvelles et peut-être n'avons-nous pas pris le temps de réagir comme on aurait dû le faire ?

Si l'on continue ainsi, on risque d'aller au-devant de grandes catastrophes.

On citait l'éphéméride tout à l'heure avec l'hommage rendu aux soldats morts en Indochine.

Dans quelques mois, nous interdira-t-on de pratiquer une telle commémoration au prétexte que c'était (je cite) *une guerre coloniale* ?

Va-t-on nous dire que, systématiquement, par la couleur de la peau, il y aura une défiance envers l'autorité ?

Un jour, Monsieur LECLERCQ, peut-être vous dira-t-on : *attendez, vous êtes contrôleur, vous êtes blanc, donc je ne vous respecte pas !*

Donc attention !

Nous sommes ici dans une assemblée politique au sens premier du terme, au sens de la « polis », au sens athénien du terme.

Nous allons débattre politiquement.

Nous allons débattre de l'avenir de notre Ville et nous devons le faire sereinement sans avoir toujours cette idée de la repentance, de l'excuse au coin de la bouche parce que nous

faisons (cela a été rappelé tout à l'heure par Monsieur le Maire) œuvre utile ; nous faisons œuvre commune.

De ce point de vue, en tant qu'élus à l'éducation et nouvellement à la culture, j'aurai à cœur de rappeler le sens et l'importance de la citoyenneté. Je souhaite également que La Source soit un lieu d'échanges, de débats publics. On n'est pas obligé d'avoir les mêmes avis mais on peut s'entendre.

Aujourd'hui il y a une forme d'incompréhension de l'autre lorsqu'on n'est pas du même avis. On pourra débattre de différents sujets ; je pense à l'écologie. Je ne vois pas pourquoi ce seraient 150 citoyens tirés au sort qui pourraient s'arroger le privilège de la discussion. Et je remercie mon collègue, Xavier DUQUESNE, ici présent, de m'avoir déjà proposé quelques thèmes de débat.

Je tenais à le dire, Monsieur le Maire, parce que je pense (je le répète encore une fois) que nous vivons des moments extrêmement inquiétants pour notre jeunesse, pour notre communauté nationale.

Je voudrais terminer parce que c'est l'un des premiers Conseils, en rappelant que le socle de notre République, c'est la démocratie locale.

Lorsqu'en 1875, les pères de notre République, et je veux ici citer Léon GAMBETTA parce que son buste a été profané. Qu'on ne vienne pas me raconter que c'est encore une histoire de colonialisme et autres, je défie quiconque de me dire que Léon GAMBETTA a la moindre accointance avec le colonialisme. C'est beaucoup plus grave : c'est une remise en cause de nos valeurs républicaines qui sont notre bien commun.

Eh bien, ici, nous devons débattre.

Nous devons également préserver ce qui fait notre identité commune, que sont les valeurs de la République.

Je vous remercie.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

Je vous rejoins pleinement dans ces valeurs républicaines que nous devons partager et essayer de faire en sorte que la discussion, le dialogue et les échanges aient lieu.

On le fait ici à l'Atrium ; ce n'était pas prévu au départ mais, finalement, La Source et l'Atrium font partie de ce lieu de débat au Conseil Municipal et d'autres débats y auront lieu.

J'invite aussi les associations à mener cet échange. Nous avons la chance à Roncq d'avoir des associations qui participent à ce débat et d'apporter leurs remarques à ce débat où les valeurs républicaines doivent prendre tout leur sens.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Madame HAPPE DUPRET.

**Mme HAPPE DUPRET –**

Y a-t-il eu une plainte contre le contrevenant pour le remboursement des frais engagés ?

**M. LE MAIRE –**

Une plainte a été déposée ; le dossier administratif a été établi le jour-même ce qui a valu à notre Police Municipale de passer quelques heures au Commissariat de Tourcoing.

Nous suivrons l'affaire et vous tiendrons informés. Mais vous savez qu'entre la plainte et le passage en justice, le délai n'est pas le même.

Quant au remboursement des frais, j'ai un gros doute.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Je voudrais revenir sur les propos de M. TELLIER que j'approuve à 100 % également.

Le sujet est d'autant plus important qu'il faut toujours reparler de l'histoire.

L'histoire, ce sont parfois des choses bien mais aussi moins bien. Il faut les montrer parce que c'est grâce à cela que l'on peut essayer d'éviter de réitérer des problématiques dans le futur. Mais ce n'est pas toujours bien compris par tout le monde.

**M. LE MAIRE –**

Merci de votre soutien.

Je porte aux voix cette délibération relative à la prise en charge de ces frais par le Conseil Municipal et la Ville de Roncq. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.03 - CONSEIL MUNICIPAL - Personnels municipaux - Régime indemnitaire - Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) - Police Municipale**

*Le régime indemnitaire des agents du service de la Police Municipale a été fixé par délibérations en date des 19 novembre 2014 (n°19/11/2014/50) et 7 juillet 2015 (n°07/07/2015/41) pour ce qui concerne le Chef de la Police Municipale.*

*C'est cette dernière délibération qui nécessite aujourd'hui une actualisation. En effet, celle-ci prévoyait que l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pouvait être versée aux Chefs de service de Police municipale jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon (indice brut 380) et aux Chefs de service principaux de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon (indice brut 380), en application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002.*

*Or, il est possible de déroger à cette règle pour les agents de catégorie B sous réserve d'une décision explicite de l'assemblée délibérante.*

*En conséquence, il vous est proposé d'adopter ces nouvelles dispositions en faveur des agents de notre Police municipale.*

<b>GRADES</b>	<b>Montants de référence annuels au 01/02/2017</b>
<i>Chef de Service de Police Municipale</i>	<i>595,77 €</i>
<i>Chef de Service de Police Municipale Principal de 2<sup>ème</sup> classe</i>	<i>715,11 €</i>

*Le crédit global est calculé sur la base des montants annuels ci-dessus x par un coefficient multiplicateur (au maximum 8 fois le taux moyen). Ces montants sont indexés sur la valeur du point d'indice de la fonction publique.*

*L'attribution individuelle de l'indemnité d'administration et de technicité est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions relatives au versement de l'IAT.*

*Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 10 juin 2020.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

#### **M. LE MAIRE –**

Nous avons passé plusieurs délibérations qui nous bloquaient sur des dispositions pour permettre au chef de la Police Municipale de pouvoir bénéficier de cette IAT.

Ce soir, il vous est demandé d'étendre cette disposition aux agents de la Police Municipale selon les grades repris à l'écran.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.04 - CONSEIL MUNICIPAL - Personnels municipaux - Régime indemnitaire - Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**

*Par délibération en date du 18 décembre 2003 (n° 18/12/2003/63), le Conseil Municipal a fixé les régimes indemnitaires applicables à l'ensemble du personnel traduisant une transposition des textes en vigueur pour les agents de l'Etat, et notamment le cadre relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS).*

*Sur demande des Directeurs(trices) de service, les agents sont autorisés à accomplir des heures supplémentaires. Ces heures effectives peuvent faire l'objet soit de récupération, soit d'un paiement conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et sous réserve de la mise en place d'un contrôle de leur réalisation.*

*Lorsqu'elles font l'objet de repos compensateur, les heures supplémentaires sont majorées de :*

- 25 % lorsqu'elles sont effectuées en semaine au-delà du temps de travail réglementaire ;*
- 50 % le samedi après-midi ;*
- 100 % la nuit de 22h à 7h ;*
- 100 % le dimanche et jour férié.*

*Le nombre des heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures. Lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent.*

*Il convient aujourd'hui d'actualiser la délibération du 18 décembre 2003 pour tenir compte des évolutions réglementaires (changement de dénomination) et des nouveaux cadres d'emplois pouvant être concernés par ce dispositif.*

*Le versement des IHTS est applicable aux agents de catégorie B et C et également aux agents contractuels de la Fonction Publique.*

*L'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans la limite de ce qui est applicable aux agents de l'Etat, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables. L'organe compétent fixe, notamment, la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires versées dans les conditions prévues pour leur corps de référence.*

*La liste des emplois pouvant bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires est jointe en annexe.*

*Il vous est donc proposé d'instituer l'IHTS pour tous les agents relevant des cadres d'emplois suivants, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat :*

<i>FILIERES</i>	<i>CADRES D'EMPLOIS</i>
<i>Administrative</i>	<i>Rédacteurs territoriaux Adjoints administratifs</i>
<i>Technique</i>	<i>Techniciens territoriaux Agents de maîtrise territoriaux Adjoints techniques</i>
<i>Culturelle</i>	<i>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques Adjoints territoriaux du patrimoine</i>
<i>Médico-sociale</i>	<i>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</i>
<i>Sportive</i>	<i>Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives</i>
<i>Police Municipale</i>	<i>Chef de service de police municipale Agents de police municipale</i>
<i>Animation</i>	<i>Animateurs territoriaux Adjoints territoriaux d'animation</i>

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions relatives au versement de l'IHTS.*

*Le Comité Technique a été informé de ces nouvelles dispositions lors de sa séance en date du 10 juin 2020.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

#### **M. LE MAIRE –**

Nous vous demandons ce soir de fixer la liste des emplois autorisés à effectuer des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires ; c'est une mise à jour de la délibération de 2003.

Cette liste concerne finalement beaucoup d'agents sachant que la Police Municipale n'y figurait pas. Cela permet de mettre à jour nos documents pour l'IHTS.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.05 - ASSOCIATION RONCQ-SELINKEGNY - Subvention exceptionnelle pour Lianes Coopération - Réalisation de latrines à Dar Salam**

*Depuis de nombreuses années, la Ville de Roncq n'a de cesse de multiplier les actions et les échanges avec l'Afrique, et plus particulièrement le Mali. La solidarité, mais aussi l'épanouissement mutuel et la richesse de nos échanges ont participé au développement de nos collectivités respectives.*

*L'association Roncq-Sélinkégny s'associe à Lianes Coopération afin de garantir un accès à l'éducation aux jeunes de DAR SALAM, village voisin de Sélinkégny au MALI, dans des conditions sanitaires correctes.*

*L'association de jumelage Roncq-Sélinkégny sollicite une aide de 1 000 €, qui sera intégralement reversée à Lianes Coopération dans le cadre de l'aménagement de deux salles de classes et de latrines.*

*Grâce à l'action de coopération internationale initiée par le réseau régional multi-acteurs de Lianes Coopération, la subvention exceptionnelle de 1 000 € de la part de la Collectivité territoriale amorcera l'investissement de 14 000 € de la part de partenaires privés, pour une action au budget total de 15 000 €.*

*La mise en réseau de partenaires, le soutien de financeurs et la mise en œuvre locale des réalisations sont autant de garanties d'une action menée au service de la population du Mali, tant sur le plan sanitaire et éducatif qu'économique.*

*Dès l'instant où cette initiative reçoit un avis favorable de votre part, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement d'un montant de 1000 € à l'association Roncq-Sélinkégny, celle-ci étant imputée au chapitre 67-6745 de notre budget 2020.*

*Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire de Roncq à acter le montant de la subvention exceptionnelle à hauteur de 1000 €.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Madame NYS, je vous remercie de présenter cette délibération.

**Mme NYS –**

Merci, Monsieur le Maire.

L'association Roncq-Sélinkégny nous a sollicités pour une subvention de 1.000 € qui leur permettra d'obtenir une somme beaucoup plus importante auprès de Lianes Coopération, qui est un réseau régional qui regroupe les acteurs, collectivités, associations, entreprises,

établissements d'enseignement qui s'impliquent dans des actions de coopération, de solidarité, de citoyenneté et de mobilité des jeunes à l'international, dans des missions permettant d'améliorer la qualité de leurs actions en région et dans le monde.

La demande est faite pour le village de Dar Salam, petit village proche de Sélinkégny.

Cela permet de désengorger l'école de Sélinkégny qui est déjà pleine.

Cela permet aussi de faire vivre ce village de Dar Salam.

La subvention est demandée pour y installer deux classes et des latrines.

Cette somme de 1.000 € sollicitée par Roncq-Sélinkégny leur permettra d'obtenir par ailleurs un montant de 14.000 € pour leurs travaux.

Maintenant toute demande de subvention doit être faite en réseau : une demande de subvention ne se fait pas d'une association à une collectivité, ce sont plusieurs associations qui doivent se regrouper pour présenter les demandes.

C'est dans ce cadre que la demande nous a été faite.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Madame NYS.

Je tiens à rappeler tout le soutien que nous apportons à l'association de Sélinkégny.

En juin, nous aurions dû avoir la visite de villageois de Sélinkégny qui n'a pas pu se faire en raison de la crise sanitaire. Cela nous aurait permis de voir toute la réalisation de l'association avec la Ville pour apporter son soutien au village de Sélinkégny.

Cette coopération permet de débloquer des fonds importants.

On demande 1.000 € au Conseil Municipal pour pouvoir intégrer cette coopération qui peut générer d'autres subventions beaucoup plus importantes qui permettront d'avoir une cohérence de territoire complète et non pas la simple vue d'un village.

On l'a fait avec d'autres associations. Je le redis aujourd'hui, la nouvelle municipalité travaillera avec des appels à projets. Dans le cas présent, on a un lien direct avec Sélinkégny ; c'était tout à fait normal de les accompagner mais on essaiera de travailler en étroite collaboration avec un groupe d'élus afin d'examiner les projets qui peuvent arriver au long de l'année, de déterminer une attribution ou une non-attribution, d'en connaître exactement le détail et d'en avoir un suivi.

Je sais que ce suivi tient à cœur de M. ZAJDA.

On essaie toujours d'avoir un répondant par la Communication que je remercie qui nous fait parfois écho de ce qui se passe en dehors de nos frontières et de ce que nous avons mis en

place avec le Conseil Municipal. Nous continuerons dans cette voie et je soutiens pleinement cette action auprès de l'association Roncq-Sélinkégnny et la coopération.

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

**1.06 - PARTENARIAT MUNICIPAL AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - Frais de déplacements et de formation année 2019 - Consolidation des comptes - Subventionnement 2020 - 2<sup>ème</sup> acompte**

Lors de sa séance en date du 16 décembre 2019 (délibération n°16/12/2019/76), le Conseil Municipal a accordé un premier versement de subvention pour l'année 2020 à diverses associations, suivant le tableau rappelé ci-après :

ASSOCIATIONS VILLE	RAPPEL SUBVENTIONNEMENT 2019 <sup>(1)</sup>	PROPOSITION AVANCE 2020 <sup>(2)</sup>
AMICALE LAIQUE BLANC-FOUR	400 €	300 €
AMICALE DU PERSONNEL	7 000 €	5 000 €
BLEUETS TWIRLING	3 257 €	2 000 €
BMX CLUB	8 980 €	2 000 €
ESR FOOT	22 481 €	10 000 €
JUDO CLUB	3 193 €	2 000 €
TENNIS CLUB	5 000 €	2 000 €
ULJAP	22 791 €	15 000 €
ULTRA SPORT BASKET	24 389 €	6 000 €
USR NATATION	4 202 €	2 000 €
USR GYMNASTIQUE	17 060 €	8 000 €
VOLLEY BALL	6 290 €	3 000 €
ZERO DECHET RONCQ		700 €
CINEMA GERARD PHILIPPE	46 000 €	21 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>79 000 €</b>

(1) le subventionnement 2019 est composé de la subvention ordinaire + les frais de déplacements et formation 2018

(2) Avance en attente de rencontre

Le tableau joint en annexe fait la synthèse des associations concernées par le subventionnement, expose leur demande 2020 et leur 1<sup>er</sup> acompte. Vient s'ajouter l'équivalent des frais de déplacements et de formations octroyés par la Ville. Ces frais sont reversés par la Ville dans la subvention ordinaire sur la base de l'année N-1. Une consolidation sera effectuée au cours de l'année N+1. Le total de ces trois dernières sommes constituant l'attribution 2020.

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit ici de soutenir le partenariat municipal avec les associations. On voit la consolidation de ces comptes concernant les frais de déplacements et de formations 2019. Il nous faut verser un 2<sup>ème</sup> acompte sur la subvention 2020 ; le premier acompte a été voté en décembre dernier afin que les associations puissent assurer la saison en cours.

Vous avez reçu un tableau complet concernant l'acompte qu'ils ont reçu et ce qu'il vous est proposé est de voter en totalité pour les subventions, sachant également que le solde reste à distribuer.

Pour votre information, les clubs sportifs ont un acompte pour les frais de déplacements et de formations en année N-1 ; chaque année lors du vote de la subvention, on consolide les comptes avec les justificatifs fournis par chaque club concerné.

Les subventions sont proposées en fonction des projets de chaque association.

Une convention triennale est signée avec chaque association, y compris les associations qui n'ont pas de subvention mais qui utilisent les installations municipales.

Une rencontre est organisée chaque année avec les dirigeants de chaque association afin de déterminer leurs besoins.

Il faut savoir qu'on les reçoit chaque année mais quand il y a un besoin quelconque, on est toujours à leur écoute afin de pouvoir adapter les aides non seulement financières mais aussi techniques à chaque association.

Par exemple, avec le Covid-19, on a eu des contacts téléphoniques avec chaque association et le Président du football, qui est juste devant moi, peut le confirmer : j'ai appelé personnellement, à deux ou trois reprises, quasiment tous les Présidents afin de m'assurer que tout se passait correctement et, s'il y avait lieu, de pouvoir les aider du mieux que l'on pouvait dans les conditions du moment.

Ces associations sont non seulement suivies par les techniciens mais également par les élus. Avec mes collègues du Conseil Municipal et le groupe qui suit les associations, nous sommes à leur écoute, à leur disposition pour tous les besoins éventuels.

Je ne sais pas s'il est utile que je fasse la lecture de tous les chiffres, ce qui serait sans doute lassant pour tout le monde. Les tableaux sont affichés à l'écran et si vous avez quelque question que ce soit, je suis à votre disposition pour y répondre.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Une très grande majorité des subventions versées aux associations est sur la partie subventions de fonctionnement. C'est en grande partie un copier-coller de l'année dernière. Seules des nouvelles associations ou un retour à la normale pour d'autres montrent des changements de subvention.

Pourtant vous nous dites que vous faites la proposition en fonction des besoins réels et des besoins de trésorerie de chaque association. C'est donc étonnant que cela n'évolue pas plus à la hausse ou à la baisse.

Suite à d'autres interrogations en Commission, vous nous avez dit que vous aviez appelé toutes les associations par rapport à la crise sanitaire. Mais aucune d'elles n'avait remonté des besoins.

Je voulais savoir si vous alliez réitérer cette action à la rentrée puisqu'il est possible que l'impact du Covid se retrouve à la saison automnale et, dans ce cas, pourra-t-on prévoir des subventions complémentaires si besoin à ces associations et ne pas attendre l'année prochaine ?

**M. DA SILVA –**

Comme je vous le disais, j'ai personnellement téléphoné à chaque Président de club qui était susceptible d'avoir des besoins. Les services ont eux aussi appelé les dirigeants (trésoriers ou secrétaires ou présidents) et nous les avons encore régulièrement au téléphone puisque des besoins techniques arrivent maintenant, des besoins de créneaux pour les salles et pour les réunions de préparation. Nous avons des contacts vraiment très réguliers et je vous assure qu'à ce jour je n'ai pas de demande particulière.

Néanmoins et ils le savent, s'il y avait un besoin spécifique, nous sommes à leur écoute et nous sommes prêts à abonder si nécessaire.

**M. LE MAIRE –**

Je tiens à le redire : nous apportons un soutien sans faille aux associations. C'est aussi la raison pour laquelle le subventionnement est au plus juste ; vous auriez pu nous le reprocher. Mais nous travaillons en étroite collaboration et en partenariat avec les associations.

Consignes ont été données aux services et à l'Adjoint en charge (on a dû faire la transition entre l'ancien et le nouveau mandat) de soutenir nos associations ; on a fait un geste de solidarité auprès de tout le monde pour essayer de faire en sorte que, durant cette crise, on puisse analyser ce qui se passe.

On ne verra peut-être pas aujourd'hui les conséquences ; on les aura peut-être demain.

Il faut faire attention parce que les associations, aujourd'hui, font appel à du sponsoring et peut-être que les entreprises ne suivront pas ces associations. Mais nous, nous serons là pour les accompagner sur un vrai projet ; j'insiste. Nous ne sommes pas une banque, nous sommes là pour un partenariat, dans le cadre d'un dialogue pour un réel projet qu'il soit culturel ou sportif pour accompagner nos jeunes et moins jeunes dans les associations ronquoises.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Vous le disiez souvent : vous versez une subvention en contrepartie d'un sponsoring... Je n'aime pas ce terme mais c'est celui traditionnellement utilisé. C'est vrai qu'il peut toujours y avoir des projets. C'est ce qui nous inquiète le plus pour la rentrée et vous nous avez rassurés en disant que vous alliez accompagner les associations. Mais vous l'avez dit au sens large et pas forcément au niveau pécuniaire.

Je voulais être vraiment sûr que, si cela rentre dans les projets, vous allez bien les accompagner au niveau financier à la rentrée.

**M. LE MAIRE –**

Vous me rassurez en disant que je suis cohérent ; c'est déjà un élément.

Cela me permet de dire : oui, nous les accompagnons mais bien sur la base d'un vrai projet de ville.

C'est la raison pour laquelle j'ai missionné M. DELBECQUE pour retravailler ce partenariat avec M. DA SILVA et être en lien direct avec les associations.

J'ajoute que l'association ne se vit pas uniquement par les tableaux que nous avons sous les yeux ; elle se vit dans les assemblées générales et je vous y vois rarement. Je vous invite

vivement à vous y rendre car c'est là où on a un réel dialogue avec les associations, où on peut échanger.

Quand le foot me questionne : *Monsieur le Maire, à quand de nouvelles tribunes ?*

Nous tenons des propos cohérents en disant : *on a une campagne à mener, on doit présenter un projet et il le sera.*

Il faut être honnête avec les associations, ne pas leur faire de fausses promesses. Ce que je peux promettre aujourd'hui, c'est que j'accompagnerai l'ensemble des associations si elles rentrent dans un réel projet.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis content de ce que vous venez de dire. Dès que vous aurez les informations des différentes assemblées générales, vous pouvez nous les transmettre. Nous essaierons tant bien que mal d'y être présents.

**M. LE MAIRE –**

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

J'avoue être un peu gêné par le terme que M. ZAJDA a employé de sponsoring. On n'est pas dans une relation commerciale...

**M. ZAJDA –**

On parle des entreprises ; excusez-moi.

**M. TELLIER –**

Cela me permet quand même de rappeler qu'on doit être dans une logique de projet. Aujourd'hui on a la chance d'avoir un terreau associatif riche ; je le découvre pour certains, notamment sur le plan culturel. N'est-ce pas, Monsieur DA SILVA ?

Cela suppose donc que l'on va co-construire des projets.

Je pense entre autres à la belle entreprise qui a été engagée par Mme BUCHET pour les journées du patrimoine autour du thème de l'éducation.

On a un Club d'histoire locale. Eh bien, on va travailler main dans la main.

C'est le principe et on jaugera en fonction des besoins.

Il y a donc la colonne arithmétique financière mais, à côté, il y a l'accompagnement des projets d'où la nécessité de rencontrer, etc.

Je pourrais faire la même démonstration pour le cinéma, par exemple.

On peut imaginer que dans les mois à venir, on va peut-être solliciter davantage le cinéma sur ses missions... missions de service public d'accompagnement, de sociabilité auprès de la population. Cela donnera peut-être des variations financières mais, en tout cas, cela répondra, cela traduira d'un projet d'accompagnement avec les associations.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

S'il n'y a plus d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstentions ..... « Roncq Autrement

<b>1.07 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR - Créances éteintes - Exercices 2014, 2018 et 2019</b>
---

*Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2014, 2018 et 2019. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres correspondants dont le montant total est réparti comme suit :*

<i>Exercice 2014</i>	<i>:</i>	<i>222,60 €</i>
<i>Exercice 2018</i>	<i>:</i>	<i>1 692,87 €</i>
<i>Exercice 2019</i>	<i>:</i>	<i>162,75 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>:</b>	<b>2 078,22 €</b>

*Le détail par redevable est donné dans le tableau ci-après avec les motifs d'irrécouvrabilité invoqués par le Comptable.*

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des pièces	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2014	Titre 836	Frais de restauration scolaire	71,40 €	Surendettement et décision effacement de la dette Créances éteintes
	Titre 922	Frais de restauration scolaire	42,00 €	
	Titre 1049	Frais de restauration scolaire	58,80 €	
	Titre 1133	Frais de restauration scolaire	50,40 €	
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>222,60 €</b>	
2018	Titre 75	Récupération avance aux entreprises (solde)	1472,67 €	Clôture insuffisante suite au dépôt de bilan Créances éteintes
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>1472,67 €</b>	
2018	Titre 451	Frais de restauration scolaire	50,40 €	NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) et demande de renseignement négative
	Titre 452	Frais de garderie	31,20 €	
	Titre 602	Frais de restauration scolaire	67,20 €	
	Titre 603	Frais de garderie	44,20 €	
	Titre 664	Frais de restauration scolaire	27,20 €	
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>220,20 €</b>	
2019	Titre 59	Frais de restauration scolaire	23,88 €	Surendettement et décision effacement de la dette
	Titre 60	Frais de garderie	31,20 €	
	Titre 136	Frais de restauration scolaire	29,85 €	
	Titre 137	Frais de garderie	39,00 €	
	Titre 288	Frais de garderie	34,32 €	
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>158,25 €</b>	
2019	Titre 172	Paiement cotisation salariale RAFF	4,47 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>4,47 €</b>	
2019	Titre 677	Taxe locale de publicité extérieure	0,03 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
		<b>TOTAL POUR LE REDEVABLE</b>	<b>0,03 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>2 078,22 €</b>	

*Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur et en créances éteintes ces différents produits irrécouvrables.*

*La dépense correspondante sera imputée au budget 2020, sur les comptes budgétaires 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous parlons maintenant finances et je salue votre première intervention en succédant à M. BOSSUT que je salue également. Il n'est pas présent aujourd'hui mais je sais que le relais s'est bien fait.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons aborder les créances irrécouvrables et les admissions en non-valeur c'est-à-dire qu'il s'agit d'argent qu'on ne récupérera pas.

Ainsi pour permettre l'apurement de ces comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs aux exercices 2014, 2018 et 2019. En conséquence il sollicite l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres correspondants.

*(Lecture du détail des trois années)*

Le total s'élève à 2.078,22 € ce qui reste une somme relativement faible.

Il s'agit de frais de restauration scolaire, de récupération d'avances pour travaux ou des frais de garderie.

Comme convenu en Commission plénière, je vous présente de suite la délibération n° 1.08 qui concerne les créances douteuses.

**1.08 - REPRISE DE PROVISIONS COMPTABLES POUR CREANCES DOUTEUSES - Constitution d'une nouvelle provision - Exercice 2020**

*Conformément aux articles L2321-2 et R2323-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 2 000 € relative aux restes à recouvrer a été constituée par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2020 (n°28/01/2020/09).*

*L'article L2321-2 du CGCT précise que les provisions doivent faire l'objet d'un ajustement annuel en fonction de l'évolution du risque.*

*Le Comptable public a présenté des demandes en admission en non-valeur et des créances éteintes de produits irrécouvrables pour un montant total de 2 078,22 €. Le risque pour dépréciation des comptes de tiers étant avéré, il y a lieu de reprendre la provision constituée lors du vote du Budget Primitif 2020 et de procéder à la reconstitution d'une nouvelle provision au titre de l'année 2020 pour un montant de 4 000 €.*

*Il est donc proposé à l'assemblée délibérante :*

- d'approuver la reprise totale de la provision constituée lors du vote du Budget Primitif 2020 soit 2 000 €, et d'affecter la recette correspondante au compte 7817 (reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants) ;*
- de reconstituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers pour un montant de 4 000 € - cette provision sera imputée au compte budgétaire 6817 ;*
- L'ensemble de ces écritures comptables est prévu dans la Décision Modificative n°1.*

***La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.***

**M. GILME –**

Avant qu'une créance soit irrécouvrable, elle peut devenir douteuse : il y a un risque.

Une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 2.000 € relative aux restes à recouvrer a été constituée par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2020. Ces provisions doivent faire l'objet d'un ajustement.

Le Comptable public a présenté une demande en admissions en non-valeur de 2.078,22 €, que je viens de vous présenter dans la délibération précédente.

Il convient maintenant de reprendre la provision de 2.000 € et de reconstituer, pour l'exercice 2020, une nouvelle provision à hauteur de 4.000 €.

Merci, Monsieur le Maire.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions sur ces deux points sachant qu'il y a eu des échanges entre les services.

Je ne relève aucune demande et soumetts donc les deux délibérations n<sup>os</sup> 1.07 et 1.08 à votre approbation. Je porte aux voix.

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

#### **1.09 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Antonio DA SILVA, 1<sup>er</sup> Adjoint, (Rodrigue DESMET, Maire, s'étant retiré), délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Rodrigue DESMET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :*

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau joint en annexe 1 ;*
- 2) constate des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau joint en annexe 2 ;*
- 5) prend acte du tableau joint en annexe 3 du document, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal financées par la Commune. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous vous écoutons.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous présenter le compte administratif 2019 sachant que nous sommes dans un cas un peu particulier : nous allons en effet voter le compte administratif 2019 qui concerne le mandat précédent.

Je suis très fier de pouvoir présenter aujourd'hui ce qui a fait la réussite du mandat précédent mais, surtout, ce qui me permet aujourd'hui de commencer ce nouveau mandat avec sérénité malgré un contexte particulier affecté par le Covid-19. En effet, un autofinancement régulier qui a permis d'assurer une stabilité, un désendettement qui nous offre une capacité d'investissement ambitieuse et une régularité dans l'engagement des sommes mandatées au travers de la vie budgétaire qui met en avant le sérieux et la maîtrise des Directions des services de la Ville.

Le budget de la Commune, comme tous les autres budgets que l'on va retrouver au niveau du Département ou de la Région, est composé de deux structures :

- la section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la Ville ;
- la section d'investissement dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires divers.

Tout d'abord, commençons par le **FONCTIONNEMENT** et regardons tout de suite la dernière ligne du slide qui vient d'apparaître, plus précisément notre **capacité d'autofinancement disponible** c'est-à-dire le résultat de Fonctionnement neutralisé des réalisations d'amortissement (qui n'est pas de la trésorerie) et surtout du remboursement du capital de la dette.

Ainsi cela représente 2,5 M€ en moyenne sur les 4 dernières années.

Quoi de mieux pour continuer à construire le Roncq d'aujourd'hui et de demain ?

Et donc de disposer d'une capacité d'investissement à la hauteur de nos ambitions !

Le graphique suivant reprend l'**évolution des produits et charges de la capacité d'autofinancement brute**, à savoir hors amortissement du capital de la dette, de 2015 à 2019.

On peut constater à nouveau la constance de la capacité d'autofinancement brute grâce au contrôle de nos charges face à une lente érosion de nos produits.

Pour finir, un dernier graphique met en avant les propos de mon introduction : **l'évolution de la capacité d'autofinancement nette**. Vous pouvez voir qu'il y a stabilité ainsi que le remboursement direct de l'exercice qui concerne la dette.

Au niveau du **Fonctionnement**, la première partie concerne les **DEPENSES** :

Avant d'aborder les dépenses relatives à l'exercice 2019, il vous est présenté leur évolution par exercice et leurs poids par chapitre budgétaire.

Sur le slide, on voit que l'élément le plus important porte sur les charges de personnel avec un taux de 48 % dans la moyenne des exercices précédents sachant que la moyenne des communes est au-delà de 50 %.

33 % pour les charges générales.

13 % pour les charges de gestion courante.

Autre point important : **le taux de réalisation** des dépenses réelles est de près de 96 % des crédits budgétés en 2019. Les dépenses s'élèvent à plus ou moins à 14,2 M€ :

- charges à caractère général .....	93,59 %
- charges de personnel .....	98,07 %
- charges de gestion courante .....	98,76 %
- charges réelles financières .....	89,61 %

Un autre point de repère que vous pouvez voir en bas du slide et qui sera un fil conducteur tout au long de ma présentation : c'est le **montant par habitant** en comparaison avec le Département, la Région et l'échelon national.

Si nous prenons le montant en € par habitant pour la strate de référence, il est :

- pour un habitant ronquois de .....	1.025 €
- inférieur à celui du Département.....	1.032 €
- comme à celui de la Région .....	1.057 €
- comme au National.....	1.098 €

Si je fais une simple petite addition des charges générales et des charges de personnel, on est légèrement supérieur au Département mais inférieur à la Région et à l'échelon national.

Après cette vision plutôt générale des dépenses de fonctionnement, examinons les grands chapitres :

- Le premier chapitre des dépenses de fonctionnement, ce sont les **dépenses à caractère général**.

Elles ont augmenté de plus ou moins 276.000 € soit + 6 % par rapport à l'année 2018 et représentent 33 % des dépenses totales de fonctionnement contre 29 % en 2018. On passe de 4,55 M€ en 2018 à 4,826 M€ en 2019.

Concernant ces dépenses, on a déjà eu l'occasion de répondre à vos questions lors de la Commission plénière. C'est la raison pour laquelle je vais simplement donner des exemples d'éléments impactants. Bien sûr, des charges sont en hausse et d'autres sont en baisse.

Dans les exemples concernant des postes en baisse, on peut citer une économie liée à la sortie de la Ville du dispositif « Maison de l'emploi » et de la Mission Locale ainsi qu'une économie liée à la taxe foncière suite à la vente du site Actival II.

Par ailleurs, des postes en hausse peuvent concerner des contrats divers de prestations de services tels que les sorties scolaires, les rotations de bus pour les activités sportives, l'utilisation du logiciel Tell My City. Un point un peu plus impactant, c'est la mise en place d'un système de géolocalisation des réseaux d'éclairage public qui a généré aussi la mise en place d'un nouveau contrat par rapport au réseau électrique.

- **Les charges de personnel** sont en augmentation d'environ 400.000 € passant de 6,784 M€ en 2018 à 7,183 M€ en 2019.

Une partie de cette augmentation s'explique par des recrutements, notamment au niveau de l'infrastructure de La Source. En effet, la Ville de Roncq dispose d'un outil magnifique mais pour que cet outil puisse rayonner, il était important de se donner les moyens humains pour mettre en œuvre la culture au sens large et pour tous.

Nous avons aussi renforcé notre Police Municipale afin de continuer à faire de Roncq une ville où il fait bon vivre mais aussi pour rappeler aux citoyens, par la pédagogie, que nous sommes tous acteurs responsables de la qualité du bien-être à Roncq.

Ensuite ce sont des éléments plus classiques tels que la revalorisation de certains régimes indemnitaires.

Ainsi nous passons de 194 agents fin 2018 à 197 agents fin 2019.

La Ville de Roncq compte au 31 décembre 2019 : 144 agents titulaires et 53 agents non-titulaires.

Et la masse salariale représente plus ou moins 48 % des dépenses totales de fonctionnement.

- **Les autres charges de gestion courante** augmentent de plus ou moins 121.000 € soit + 6,8 %. Ces charges représentent 13 % des dépenses totales de fonctionnement en 2019 contre 11 % en 2018.

Elles passent donc de 1,778 M€ en 2018 à 1,899 M€ en 2019 et sont composées :

- du subventionnement à la SCIC KALEIDE pour la Petite Enfance à hauteur de 718.000 € en 2019.
- Comme on a pu le voir dans une délibération précédente, des subventionnements aux associations pour un montant de 213.000 €. Il est important de rappeler que la Ville apporte aussi une aide sous forme d'avantages en nature que l'on évalue à peu près à 745.000 € : ce sont les prêts des salles, de matériels divers, nettoyage des sites, interventions des personnels communaux. On peut déjà noter que 533.000 € bénéficient à 10 associations.
- La subvention au CCAS allouée en 2019 augmente fortement puisqu'elle passe de 139.000 € en 2018 à 274.000 € en 2019. En fait la participation municipale fluctue en fonction des excédents de fonctionnement dégagés par le budget du CCAS au terme de chaque exercice budgétaire et donc la Ville ajuste en conséquence sa participation.
- Enfin le dernier élément de cette catégorie : la participation obligatoire aux écoles privées qui est stable à hauteur de 471.000 €

- **Les intérêts de la dette** continuent à chuter – 19 % suite à l'extinction progressive de la dette principale.

La Ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt durant toute la durée de la mandature 2014 à 2020. Les intérêts remboursés en 2019 étaient de 54.000 € contre 67.000 € en 2018. Cela nous ouvre la perspective de pouvoir emprunter dans les années futures si le besoin s'est fait sentir pour financer les investissements programmés. L'important est d'emprunter pour un besoin identifié et non par obligation ou confort.

Gardons la maîtrise des moyens de nos ambitions.

- **Les charges exceptionnelles** dont le montant est anecdotique.

- Une dernière vision sur les charges : **les charges par fonction**.

Sur le slide projeté, on peut relever :

- Les services généraux (services administratifs) .....	30,5 %
- Les écoles y compris le personnel et le volet restauration.....	24,3 %

---

Nous venons de faire le tour des dépenses concernant le fonctionnement.

Voyons maintenant les **RECETTES** de fonctionnement.

Avant de rentrer dans le détail, nous allons procéder comme pour les dépenses et regarder de façon plus globale.

Vous avez sous les yeux un graphe qui reprend l'évolution de nos recettes totales de Fonctionnement de 2015 à 2019 et leur poids par chapitre budgétaire. On voit que les ressources fiscales représentent 2/3 de nos recettes totales de fonctionnement, un poids renforcé par la baisse des dotations globales de fonctionnement sur ces cinq dernières années.

- Recettes fiscales et autres impôts .....	73 %
- Dotations, DGF et autres .....	16 %
- Recettes services et autres .....	7 %
- Exceptionnel.....	4 %

Sur le slide suivant, on retrouve toujours notre **vision par habitant**. Nous sommes en dessous de la moyenne nationale et au-dessus du Département et de la Région avec 1.249 € par habitant roncquois en matière de recettes.

Puis vous avez une illustration du **taux de réalisation**.

Concernant l'exercice 2019 les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à plus ou moins 17,2 M€ et le taux global de réalisation est de 105 %. Taux important puisque le fait d'être supérieur à 100 % nous permet aussi de financer une partie de notre excédent.

Examinons maintenant les recettes à un niveau plus fin.

- Tout d'abord les **impôts et taxes** représentent 73 % des recettes réelles de fonctionnement contre 76 % en 2018.

Ils progressent de 3,7 % passant 12,172 M€ en 2018 à 12,624 M€ en 2019.

Si l'on retire le montant des pénalités relatives à la loi SRU, le montant total pour l'exercice 2019 est de 12,532 M€. La structure des impôts et taxes est la suivante :

- 59 % de fiscalité locale
- 30 % d'attribution de la compensation de la MEL
- 6 % de droits de mutation
- 4 % pour les autres

Tout d'abord faisons un zoom sur la **fiscalité locale** qui représente 44 % de nos recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels en 2019 contre 46 % en 2018. On constate par conséquent peu de changement entre 2018 et 2019.

Elle est composée :

- du produit de la taxe d'habitation à hauteur de 3,296 M€ en 2019 et représente 20 % des recettes de fonctionnement ;
- du produit de la taxe foncière à hauteur de 4,172 M€ et représente 25 % des recettes réelles de fonctionnement : 46,4 % locaux d'habitation ordinaire et 47,6 % locaux à usage professionnel et commercial.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales est de 2,2 % (cf. Loi de finances 2019).

Un petit rappel : la taxe d'habitation va disparaître progressivement pour les particuliers. En contrepartie la Commune bénéficiera d'une compensation. L'important à avoir en tête, c'est que la Ville ne peut agir que sur la taxe foncière mais la volonté des trois mandats précédents a été de ne pas augmenter les impôts et cela reste vrai pour ce nouveau mandat. Ainsi nous devons continuer à maîtriser nos charges de fonctionnement

Il y a aussi les **autres impôts et taxes**.

L'augmentation est due en partie par la mise en place d'un nouveau dispositif en matière de taxe locale sur la publicité extérieure, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019. On a donc eu un exercice complet sur 2019.

Et aussi une recette exceptionnelle des droits de mutation liés aux transactions immobilières. C'est une recette qui peut être assez aléatoire ; elle dépend des transactions qui, d'une année sur l'autre, varient. Elle a augmenté de 23 % entre 2018 et 2019.

Dans les autres impôts, on a par exemple l'attribution de la compensation de la MEL qui reste stable.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement** est composée de 3 éléments : la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Nationale de Péréquation.

La Dotation Globale de Fonctionnement poursuit sa lente érosion ; elle n'est plus que de 1,675 M€ en 2019 quand elle était de 2,7 M€ en 2013 soit une perte cumulée de plus de 4,6 M€ sur le mandat achevé.

Si on zoome sur la **Dotation Forfaitaire**, c'est elle qui impacte le plus fortement la Dotation Globale de Fonctionnement. Elle est en baisse malgré une population qui reste stable puisque nous étions à 2,105 M€ en 2015 et nous sommes à 1,487 M€ en 2019.

Concernant la **Dotation de Solidarité Urbaine**, la Ville n'est plus éligible au dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. La perte de cette recette a été lissée sur 3 ans à raison de 90 % la 1<sup>ère</sup>

année, 75 % la 2<sup>ème</sup> année et 50 % la 3<sup>ème</sup> année. Vous pouvez déjà en déduire qu'en 2020 elle sera de zéro ; elle a été de 74.000 € en 2019 alors qu'elle était de 148.000 € en 2016.

Enfin, la **Dotation Nationale de Péréquation**, elle, est restée stable entre 2019 et 2018 puisqu'elle s'élève à 113.000 € pour 114.000 €.

- On a aussi d'autres dotations en recettes issues par exemple de la CAF en légère augmentation. On passe à 1,063 M€ en 2019 pour 999.000 € en 2018.
- Un 4<sup>ème</sup> élément de recettes concernant le fonctionnement, ce sont les **produits des services** qui représentent à peine 6 % de nos recettes de gestion courante.

Les produits des services s'élèvent à plus ou moins 998.000 € et sont en très léger repli par rapport à 2018 (- 1,13 %). Vous avez une illustration sur le slide qui vous est présenté et on peut y relever pour l'année 2019 :

Cimetières .....	34.000 €
Redevances et droits des services à caractère culturel .....	46.000 €
Redevances et droits des services à caractère sportif .....	119.000 €
Redevances et droits des services à caractère social (ALSH et mercredi) ...	202.000 €
Je me permets de rajouter sur cette partie que nous offrons une grande richesse en termes de contenus à des tarifs très accessibles pour les jeunes Roncquois.	
Services périscolaires (garderies et TAP).....	87.000 €
Restauration scolaire.....	458.000 €

Pour rappel, l'année dernière en septembre nous avons voté une délibération pour laquelle nous avons revu les tarifs pour contribuer au pouvoir d'achat des Roncquois et nous avons baissé à hauteur de 60.000 € l'enveloppe globale concernant la restauration.

Enfin deux dernières catégories de recettes :

- **Les autres produits de gestion** représentent à peine 0,7 % de nos recettes de gestion courante.

Cela concerne plus particulièrement des loyers, baux, locations des salles municipales et fermages.

- Ce que l'on appelle les **produits dits exceptionnels** qui s'élèvent à 696.000 € pour l'exercice 2019.

C'est un montant assez élevé puisque nous avons été indemnisés pour le sinistre du terrain synthétique à hauteur de 512.000 €.

Nous avons donc vu les dépenses et recettes de Fonctionnement.

Que nous reste-t-il à voir ?

C'est le résultat à savoir la différence entre nos recettes et nos dépenses.

- les recettes totales sont de l'ordre de.....	17.192.443 €
- les dépenses totales s'élèvent à.....	14.902.989 €
Ce qui nous donne un résultat budgétaire de l'exercice excédentaire .....	2.289.455 €
On additionne l'excédent antérieur de 2018 .....	475.663 €
Ce qui nous permet d'avoir un <b>excédent disponible à affecter</b> de .....	<b>2.765.118 €</b>

Il est important de relever que le contexte actuel marqué par le Covid-19 va influencer probablement notre fin d'exercice 2020. Ainsi il nous semble prudent de ne pas voter l'affectation du résultat lors de ce Conseil Municipal mais de le faire au mois de septembre, comme la loi nous l'autorise. Prenons le temps et le recul nécessaires.

Voilà pour la partie Fonctionnement.

Voyons maintenant la partie **Investissement**.

Comme précédemment il y a une partie dépenses et une partie recettes.

Pour les **DEPENSES**, c'est très simple : deux parties :

- les dépenses d'équipement c'est-à-dire les projets ;
- le remboursement du capital de la dette qui concerne quelques emprunts qu'il nous reste.

Sur la période 2015-2019, on constate que le montant total des investissements réalisés et mandatés s'élève à plus de 20 M€ ;

Si on rajoute les investissements de 2014 soit 1,4 M€ et les reports de l'exercice 2019 sur le budget 2020 soit 672.000 €, on a un montant total d'investissements sur le mandat 2014-2020 de 22 M€.

Le premier graphique, que vous avez sous les yeux, montre **l'évolution des principales dépenses d'investissement** de 2015 à 2019.

Il montre la dynamique de l'investissement sur 5 ans, dynamique rendue possible par une gestion rigoureuse de nos dépenses face à des recettes en baisse ; on peut s'en féliciter.

Concernant **les dépenses d'équipement**, elles s'élèvent à près de 6,5 M€.

Sur le slide suivant, nous allons voir que le taux de réalisation est à hauteur de 87 % ; nous voyons également que le taux de remboursement lié aux emprunts est de 99,26 %.

Toujours sur le même principe, le **montant par habitant ronquois de la recette**.

Cette lecture nous montre, comme je l'ai déjà dit précédemment, que la gestion du mandat écoulé et celle des mandats précédents nous permet d'avoir les moyens de nos ambitions pour ce nouveau mandat.

Le remboursement lié aux emprunts par habitant ronquois est 2 fois moins élevé comparé au niveau du Département, de la Régional et National.

Notre capacité à investir, à l'inverse, est supérieure.

- **Variation des emprunts bancaires**

On a remboursé cette année 521.000 € ce qui nous donne un encours au 31 décembre 2019 d'environ 2,195 M€ ;

- **Bilan des dépenses d'équipement réalisées en 2019**

Nous allons avoir quelques illustrations en images des investissements 2019.

Tout d'abord des travaux effectués au niveau de La Source .....	4,547 M€
La mise aux normes des bâtiments Ad'AP (salle Stélandre) pour.....	82.000 €
La vidéo-protection pour.....	210.000 €
L'enfouissement des réseaux, démarrage rue du Moulin et Sentier Pellegrin	244.000 €
Les travaux de l'église Saint-Roch à hauteur de.....	76.000 €
La réhabilitation de l'école Marie-Curie (démarrage) pour .....	23.000 €
L'aménagement des espaces verts .....	298.000 €
Travaux cimetière du Centre – agrandissement parking Hôtel de Ville – allées du parc Paul-Vansteenkiste – aménagements divers – repeuplement des ruches – remplacement sols souples des jeux situés à l'école Pauline- Kergomard.	
Des travaux et équipements sportifs à hauteur de.....	273.000 €
263.000 € pour la salle Joël-Bats	
Equipements de la piscine.....	23.000 €
Dont 22.000 € qui sont le contrat d'exploitation de la piscine	
Travaux d'éclairage public.....	140.000 €
Installation de 2 panneaux d'information lumineux .....	66.000 €
Divers matériels informatiques .....	198.000 €
Avance aux entreprises.....	19.000 €
Matériels et équipements divers à hauteur de .....	57.000 €

Après avoir vu les dépenses concernant la section Investissement, regardons maintenant les **RECETTES**

Le graphe projeté reprend l'évolution de nos principales recettes d'investissement sur la période 2015 à 2019. La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2013 comme j'ai déjà pu le dire précédemment.

Les principales recettes sont :

- **Les subventions d'investissement** reçues : 715.000 € qui concernent principalement La Source à hauteur de 600.000 € pour 2019 sur un total de 1 M€.
- **Les dotations et fonds globalisés** à hauteur de 815.000 € dont le fonds de compensation de TVA pour 771.000 €.

Les recettes, dans un premier temps, s'élèvent à hauteur de plus de **1,5 M€**.

Si on regarde le slide, nous avons toujours nos recettes par habitant qui sont 112 € en dessous du Département, de la Région et du National.

Cela s'explique très simplement par le non-recours à l'emprunt.

- En plus des deux recettes que je viens de citer, une recette complémentaire qui correspond aux **excédents de fonctionnement capitalisés de 2018**.

C'est le choix que l'on a fait de l'affectation du résultat de 2018 à hauteur de 1,9 M€, ce qui amène nos recettes à **3,462 M€**.

On vient y ajouter les restes à réaliser soit 1,9 M€.

Le report excédentaire de l'année 2018 à hauteur de 575.000 €.

Ce qui nous permet d'avoir un total de **5,940 M€** en termes de recettes.

On vient y rajouter des opérations d'ordre qui s'élèvent à 825.000 €.

J'ai donc fait le tour des recettes liées à l'Investissement et vous avez déjà, sous les yeux, le tableau de synthèse qui met en avant :

- les recettes totales .....	4.287.587 €
- les dépenses totales .....	7.078.551 €
Ce qui veut dire que nous avons un résultat négatif de.....	- 2.790.964 €
- nous reportons l'excédent antérieur de l'exercice 2018.....	575.152 €
Ce qui donne un solde de .....	- 2.215.812 €
On va prendre en comptes les restes à réaliser :	
- en termes de dépenses.....	672.028 €

- en termes de recettes .....	1.902.913 €
Ce qui nous amène à un résultat négatif de.....	<b>-984.927 €</b>

Bien sûr ce déficit n'est que d'apparence car il sera comblé par le budget supplémentaire que nous voterons en septembre et qui concernera l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2.765.118 € que je vous ai présenté à la fin de la section.

Voilà pour la partie Investissement.

Je vais donner quelques informations complémentaires sur la **situation des emprunts de la Ville**.

Le capital restant dû à la date du 31 décembre 2019 est de 2,394 M€ (je vous l'ai déjà présenté) soit une dette par habitant de 211 € contre 842 € pour la moyenne de la même strate. C'est dire que le montant par habitant ronquois est très faible.

La Ville détient 7 emprunts : 5 à taux fixe et 2 à taux variable (Euribor 3 mois).

L'annuité pour 2019 s'élève à plus ou moins 521.000 €. On l'a vu dans les dépenses des investissements.

La Ville ne détient aucun emprunt à risque ; les emprunts sont classés en catégorie 1 A = pas de problème... Vous l'avez sur le slide suivant.

Le ratio de structure est très intéressant.

L'encours de la dette représente plus ou moins 14 % des recettes réelles de fonctionnement c'est-à-dire que notre capacité de désendettement est d'une année, donc très faible.

Dernière partie : **la situation des emprunts garantis par la Ville**.

Le capital restant dû sur l'ensemble de ces emprunts à la date du 31 décembre 2019 est de plus ou moins 784.000 € réparti en 4 emprunts qui concernent, comme vous le voyez sur le slide, l'AFTE, la société HLM Notre Logis et la société HLM Logicil.

Voilà ; nous avons fait le tour du compte administratif 2019. Je suis sincèrement très heureux d'avoir pu vous présenter la dernière année d'un mandat couronné par la réussite. En effet maîtrise des charges, anticipation de la baisse des produits, fiscalité stable depuis trois mandats, gestion du patrimoine optimale, réalisation de projets ambitieux, désendettement accompagné d'une capacité d'autofinancement régulière.

Bravo, Monsieur le Maire.

Et bravo aux Conseillers Municipaux de l'ancien mandat.

Merci d'avoir gardé la Ville de Roncq sur la meilleure voie, celle qui nous permet aujourd'hui d'avoir des fondations durables pour faire face aux incertitudes de demain liées au Covid-19.

Bien entendu cette réussite a été rendue possible grâce à la qualité de travail du personnel municipal qui œuvre tous les jours pour le bien-être de la Ville de Roncq.

Bravo pour votre professionnalisme et votre investissement.

Merci au Directeur Général des Services, François VERHEECKEN, et à ses équipes.

Et dans le cadre de cette présentation, au service financier sous la direction de Catherine SERAFINI en collaboration notamment avec Tiffany BERNARD et toute son équipe.

Merci à Marjorie et à Axelle pour cette belle présentation.

Je terminerai par un merci particulier à Patrick BOSSUT.

J'ai eu la chance d'accompagner Patrick sous le mandat précédent, de m'enrichir de son expérience d'élu et de bénéficier de sa connaissance, de ses conseils avisés en matière de finances.

Bravo pour ce parcours d'élu de plusieurs décennies, couronné de réussites dont les Villes de Roncq et Neuville-en-Ferrain ont pu bénéficier.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Je ne peux pas prendre part au débat. Je laisse M. DA SILVA animer ce débat si nécessaire et procéder au vote.

**M. DA SILVA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Avant de passer au vote, je propose à ceux qui le souhaitent de prendre la parole pour alimenter ce débat.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Rien de particulier dans l'ensemble puisque, comme habituellement, c'est une constatation des différentes lignes qui ont été votées par rapport au budget. On ne va pas refaire le débat d'orientations budgétaires ; on ne va pas revenir sur les histoires d'emprunt. On le mettra à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Par contre, je vous remercie de bien vouloir nous envoyer la présentation que vous avez faite qui est très développée et que, pour l'instant, nous n'avons pas eue puisque nous ne disposons que de documents bruts pour travailler.

Juste un petit point que j'ai relevé et sur lequel je voudrais une explication.

Vous parliez des charges de personnel en augmentation de 400.000 €. Vous avez expliqué qu'il y a eu renfort sur le personnel de La Source et de la Police.

Par ailleurs le nombre d'agents dans la Commune passe de 194 à 197 soit 3 de plus et cela fait 400.000 € de masse salariale complémentaire. Soit ils sont extrêmement bien payés, même chargés, soit il doit y avoir d'autres éléments explicatifs.

Si vous pouviez m'en donner le détail ; je vous remercie.

**M. GILME –**

Si vous avez suivi ma présentation, je vous ai également parlé de revalorisation de régimes indemnitaires. Il y a aussi des aspects techniques mais je ne vais pas rentrer dans le détail (dont Glissement Vieillesse Technicité et ainsi de suite).

Ne le prenez donc pas pour argent comptant et ne faites pas un raccourci qui susciterait des interprétations erronées : 400.000 € et variation de 3 agents... C'est-à-dire que c'est un global d'ensemble.

J'ai mis en avant l'ensemble des données. Vous avez posé des questions sur ce chapitre-là ; on vous a répondu. Je ne vois pas quoi dire de plus par rapport à votre remarque qui est un raccourci, pour moi.

**M. ZAJDA –**

C'était une constatation par rapport à ce que vous aviez présenté sur les deux chiffres que j'avais. Je me doutais évidemment que ce ne n'était pas que cela et c'est pourquoi je demandais un peu plus de précisions. Dans ce cas, pourrait-on me redonner un peu plus d'informations dans les jours qui suivent ?

**M. GILME –**

Bien sûr, je suis à votre disposition.

**M. DA SILVA –**

Y a-t-il d'autres questions, d'autres sujets que vous voulez aborder ?

Ce n'est pas le cas et je demande à Monsieur le Maire de bien vouloir sortir, puisque c'est la loi, pour que nous puissions passer au vote.

*(Sortie de Monsieur le Maire)*

Je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, merci.

Je tiens à réitérer les félicitations aux services, au duo de M. GILME et de M. BOSSUT qui ont travaillé ensemble durant tout ce mandat. Ils ont démontré que c'était un bon duo, un bon travail bien sûr avec la participation très efficace du service financier, Catherine SERAFINI qui les accompagne et qui donne aussi des directives très précises avec toutes son équipe avec beaucoup de rigueur. C'est un mot justifié mais c'est une bonne rigueur.

Sous la houlette technique de François VERHEECKEN qui, en matière financière, est là aussi pour éventuellement mettre des virgules quand il le faut.

Bien sûr sous la tutelle de Monsieur le Maire qui a donné toutes les consignes, qui aiguille toute cette belle équipe dans les bons créneaux.

Je crois qu'on peut l'applaudir car un budget ne se construit pas sur un bout de table, cela se construit tout au long de l'année et on a vraiment des équipes très efficaces. Je tiens à féliciter Monsieur le Maire qui chapeaute tout cela.

*(Retour de Monsieur le Maire)*

Bravo, Monsieur le Maire, pour tout ce travail.

*(Applaudissements)*

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je vous remercie et je remercie l'ensemble des services ici présents. Vous voyez cette belle brochette de Directrices et de Directeurs ; vous voyez aussi que c'est très féminin dans la Direction de notre Ville.

Je leur demande de remercier à leur tour l'ensemble des services qui contribuent à cette réalisation.

Il est vrai qu'on a eu des notations sévères pendant la campagne mais je peux vous dire que je suis très satisfait de pouvoir mener à bien le précédent mandat et, aujourd'hui, de commencer un nouveau mandat avec ces équipes qui nous assistent tous les jours sous la houlette de notre Directeur Général des Services et de l'ensemble des services.

Aujourd'hui c'est une réussite collective et je vous y associe ; merci à vous. On peut vous applaudir.

*(Applaudissements)*

#### **1.10 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2019**

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Antonio DA SILVA, 1<sup>er</sup> Adjoint, (Rodrigue DESMET, Maire, s'étant retiré),*

*Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public de la Commune accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*

*Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 ;*

*Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*

*Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Comptable ;*

#### **DÉLIBÈRE :**

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire, récapitulées dans le tableau I annexé ;*
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, dont les résultats totaux des différentes sections budgétaires sont repris au tableau II annexé ;*
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, dont les opérations peuvent être résumées comme suit :*
  - Total des soldes en début de gestion : 0 €*
  - Total des opérations constatées en cours de gestion : 0 €*
  - Total des soldes à la clôture de la gestion : 0 €*
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Comptable Public de la Commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

**I - RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

<b>LIBELLES</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>A - Recettes</b>			
Titres de recettes émis	4 292 660,42 €	17 273 858,08 €	21 566 518,50 €
Réductions de titres	5 072,99 €	81 414,83 €	86 487,82 €
Recettes nettes	4 287 587,43 €	17 192 443,25 €	21 480 030,68 €
<b>B - Dépenses</b>			
Mandats émis	7 155 631,95 €	15 274 664,71 €	22 430 296,66 €
Annulations de mandats	77 080,28 €	371 676,15 €	448 756,43 €
Dépenses nettes	7 078 551,67 €	14 902 988,56 €	21 981 540,23 €
<b>C - Résultats de l'exercice</b>			
Excédent	- €	2 289 454,69 €	- €
Déficit	2 790 964,24 €	- €	501 509,55 €

**II - RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET**

<b>SECTIONS</b>	<b>RESULTATS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018</b>	<b>PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2019</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>INTEGRATION DE RESULTATS (OPERATION ORDRE NON BUDGETAIRE)</b>	<b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019</b>
	1	2	3	4	5 = 1-2+3+4
<b>Investissement</b>	575 152,27 €	0,00 €	- 2 790 964,24 €	0,00 €	- 2 215 811,97 €
<b>Fonctionnement</b>	2 375 068,46 €	1 900 068,46 €	2 289 454,69 €	663,00 €	2 765 117,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 950 220,73 €</b>	<b>1 900 068,46 €</b>	<b>- 501 509,55 €</b>	<b>663,00 €</b>	<b>549 305,72 €</b>

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, je vous laisse la parole.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Je vous ferai grâce de la lecture complète de la délibération relative au compte de gestion de l'exercice 2019 puisqu'il s'agit d'un copier-coller du compte administratif qui a été validé par le Trésor Public. Et nous validons donc ce compte de gestion aujourd'hui ensemble.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

### **1.11 - EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - Décision modificative n° 1 - Ajustements de crédits**

Après notre décision budgétaire du 28 janvier dernier ayant trait au vote du budget primitif 2020 (délibération n°28/01/2020/08), nous vous proposons ce soir d'examiner la décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire en cours.

Celle-ci s'équilibre à hauteur de - 155 K€ les deux sections confondues.

Sont prévus des ajustements de crédits tels que repris ci-après et concernent tout particulièrement la section de fonctionnement.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### Dépenses -

Chapitre 011 -	Charges à caractère général	- 142 000 €
Chapitre 014 -	Atténuations de produits	- 83 200 €
Chapitre 65 -	Autres charges de gestion courante	- 2 800 €
Chapitre 67 -	Charges exceptionnelles	+ 60 000 €
Chapitre 68 -	Dotations aux amortissements et provisions	+ 4 000 €
Chapitre 022 -	Dépenses imprévues	+ 9 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 155 000 €</b>

##### Recettes -

Chapitre 70 -	Produits des services du domaine	- 250 000 €
Chapitre 73 -	Impôts et taxes	+ 58 000 €
Chapitre 74 -	Dotations, subventions et participations	+ 35 000 €
Chapitre 78 -	Reprises sur amortissements et provisions	+ 2 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>- 155 000 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Concernant les dépenses, il a été procédé à quelques ajustements de crédits tout particulièrement au chapitre 21 mais à budget constant par rapport au budget primitif.

Aucun ajustement de crédits n'a été réalisé aux chapitres 20 et 23.

De la même manière, la décision modificative n°1 ne matérialise aucun ajustement pour ce qui relève de la partie recettes.

Les documents joints en annexe constituent la matérialisation de cette décision modificative n°1.

*Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur l'ensemble des présentes dispositions.*

*La commission municipale plénière a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

---

**M. LE MAIRE –**

Monsieur GILME, nous vous écoutons à nouveau.

**M. GILME –**

Merci, Monsieur le Maire.

Après notre décision budgétaire du 28 janvier dernier ayant trait au vote du budget primitif 2020, nous vous proposons ce soir l'examen de la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire en cours, celle-ci s'équilibre à hauteur de - 155.000 € les deux sections confondues.

En fonctionnement :

- *Chapitre 011 - Charges à caractère général* - 142 000 €

Quelques exemples : ce sont des prestations non réalisées telles que la classe découverte. En contrepartie sur ces charges, nous avons dû faire des dépenses de façon supplémentaires liées au Covid-19.

- *Chapitre 014 - Atténuations de produits* - 83.200 €

C'est en fait la déduction d'une somme de 80.000 € qui était versée à un bailleur social en 2017 dans le cadre de la loi SRU.

- *Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante* - 2.800 €

qui correspond à l'indemnisation de certains marchés

- *Chapitre 67 - Charges exceptionnelles* + 60 000 €
- *Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions* + 4 000 €

Si vous avez suivi, on retrouve là nos créances irrécouvrables de ma première explication.

- *Chapitre 022 - Dépenses imprévues* + 9 000 €

**TOTAL** - 155 000 €

Recettes -

- *Chapitre 70 - Produits des services du domaine* - 250 000 €

Restauration scolaire par exemple - 100.000 € pendant la période du Covid.

- *Activités périscolaires* - 70.000 €
- *Chapitre 73 - Impôts et taxes* + 58 000 €
- *Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations* + 35 000 €
- *Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions* + 2 000 €

Toujours pareil, si vous avez suivi, vous retrouvez ces 2.000 € du début de mon explication.

**TOTAL** - 155 000 €

(Lecture de la partie relative à la section d'investissement)

Cette décision modificative n° 1 concerne donc principalement la section de fonctionnement.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur GILME.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

Nous constatons en effet que cette décision modificative n'est que transitoire en attendant le vote du budget supplémentaire en septembre. Cette DM ne montre que les premiers impacts de la crise sanitaire : prestations annulées ainsi que les recettes qui les accompagnent. Il y a aussi les dépenses des produits sanitaires : masques, gants, gels qui sont d'un montant tout à fait raisonnable de 67.000 €.

Par contre, j'ai une question. Plusieurs Roncquois sont venus nous demander quand les avoirs sur les cantines allaient être établis. En effet, nous devons payer d'avance tous ces repas. On arrive aux réservations pour les ALSH et on doit maintenant les payer alors qu'il n'y a pas de déduction des différentes prestations de cantine qui n'ont pas été rendues durant cette période.

Certaines personnes ont des revenus qui ont baissé et, par conséquent, cela les inquiète.

2<sup>ème</sup> question : je ne l'ai pas vu mais comme ce ne sont que les chiffres et pas en globalité. Au niveau du budget d'investissement, on me remonte également le problème du réaménagement de l'escalier du parking de la gare qui aurait peut-être dû être fait en même

temps que le centre médical Actival. Pour l'instant, c'est encore en suspens et il s'avère un peu dangereux. Comme beaucoup de personnes se garent sur ce parking, est-ce bien prévu sur ce budget ?

Dernier point : c'est votre budget. Vous l'avez établi de votre côté sans notre consultation. Comme habituellement nous voterons contre.

**M. LE MAIRE –**

La régularisation va arriver. Dans mes propos, je disais tout à l'heure que nous travaillons souvent en urgence sur des protocoles. On a libéré finalement la cantine pour les ALSH ; les avoirs devraient arriver dans les prochains jours.

Les services sont au courant et nous essaierons d'accompagner les familles qui peuvent être en détresse suite au Covid.

Petit point de détail. Ce n'est peut-être pas le lieu mais je vais vous répondre par rapport à cet escalier et je l'ai déjà dit au monde médical : ce n'est pas moi qui décide d'installer un cabinet médical dans une zone d'activités. Ce sont les intéressés qui ont pris la décision ; on les avait accompagnés.

La décision n'a pas été de refaire cet escalier s'agissant d'un escalier secondaire.

L'accès principal, et surtout pour les personnes à mobilité réduite, se fait par la rue de Lille. Ce point a bien été précisé au monde médical qui y travaille. Aujourd'hui, il est en effet très dangereux d'emprunter cet escalier.

J'invite les usagers à accéder par la rue de Lille parce que c'est le moins dangereux.

Aujourd'hui on a réhabilité quelque peu cet escalier qui reste un accès secondaire ; on ne va pas y réaliser une grande plate-forme. Il faut y être vigilant ; si on voulait le rendre accessible, il faudrait carrément y réaliser une rampe et, derrière au niveau de la société privée, vous pouvez voir que les pentes ne sont pas en adéquation.

Je répète que l'accès principal aujourd'hui se fait par la rue de Lille, ce qui a été précisé au cabinet médical.

**M. ZAJDA –**

Dans ce cas, si cet escalier est dangereux, ne vaut-il pas mieux le condamner ?

**M. LE MAIRE –**

C'est une proposition que j'ai faite et je suis prêt à le condamner.

J'ai eu une discussion avec une personne (M. MITTENAERE était présent) sur la sécurité et je disais déjà que s'il est nécessaire de le condamner, je le condamnerai.

Je pense que cet escalier est pratique pour certaines personnes qui peuvent se déplacer dans le secteur. Avant de le condamner, utilisons-le de façon secondaire et privilégions l'aspect sécurité et accès handicapés sur la rue de Lille.

Les services seront amenés à revenir sur place pour combler si des trous se forment et pour l'entretenir. Mais il ne sera pas refait dans son entièreté.

J'ai déjà été interpellé sur le sujet et je ne changerai pas d'avis tant qu'un accès ne sera pas fait du côté du bâtiment Actival.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour : « Ensemble pour Roncq »

Contre : « Roncq Autrement »

Je vous remercie.

**1.12 - VENTS VIOLENTS - Passage en vigilance orange - Concession funéraire endommagée - Cimetière du Blanc-Four - Réparation - Prise en charge par la Ville**

*Au cours des derniers mois, le département du Nord a été placé à plusieurs reprises en vigilance orange pour vents violents par les services préfectoraux dans le cadre du plan d'alerte départemental météorologique.*

*Lors de l'un de ces épisodes venteux et plus particulièrement le 9 février dernier, les vents violents ont provoqué la chute d'un arbre et de branchages sur un monument funéraire au cimetière du Blanc-Four brisant de manière irrémédiable la pierre tombale en granit. Il s'agit de la concession où est inhumé Monsieur Gérard HUS (carré 15 - concession n° 74).*

*En conséquence, la Ville a actionné auprès de sa compagnie d'assurances (SMACL assurances) la garantie « Responsabilité Civile ».*

*Par courrier en date du 24 février, cette dernière s'est exprimée défavorablement en faisant application de la jurisprudence administrative (décision du Conseil d'Etat du 23/05/1980).*

*En effet, en ce qui concerne la chute d'arbres et branchages, la responsabilité de l'administration ne peut être engagée que sur la base d'un défaut d'entretien normal, en raison du fait qu'elle était prévisible.*

*Or en l'espèce au regard des pièces (photos) transmises par la Ville, il est avéré que l'arbre ne présentait aucun signe extérieur de dépérissement et sa chute est probablement le fait des vents violents (département placé en vigilance orange). Dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée.*

*Nonobstant ce qui précède et compte tenu du caractère tout à fait exceptionnel de cet incident, la Ville souhaite prendre à sa charge le coût inhérent au remplacement de la pierre tombale (selon devis en date du 17/02/2020 émis par les pompes funèbres LEMAHIEU pour un montant de 1 873 € TTC).*

*Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'émettre un avis favorable à la prise en charge financière par la Ville aux fins de remplacement de la pierre tombale où est inhumé Monsieur Gérard HUS.*

*La dépense sera affectée au chapitre 67 (dépenses exceptionnelles) au compte 678.*

*La commission plénière municipale a examiné cette question lors de sa séance du 15 juin 2020.*

**M. LE MAIRE –**

Madame COUVREUR, je vous en prie.

**Mme COUVREUR –**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de voter le budget pour la réhabilitation d'une concession qui a été endommagée lors de la tempête du 9 février dernier ; le montant est de 1.873 € à la charge de la Ville.

**M. LE MAIRE –**

C'est une régularisation et cela permettra aux familles de remettre en état cette pierre tombale.

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie pour la famille.

**1.13 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - 1 rue de la Briqueterie - Sections cadastrales AK 170 et AK 171**

*Par courrier du 20 janvier 2020, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) nous faisait connaître que par décision du Tribunal de Grande Instance de Lille en date du 17 juillet 2018, le service des domaines a été nommé curateur de la succession vacante de la parcelle du terrain située 1 rue de la Briqueterie à RONCQ.*

*Les parcelles concernées d'une contenance totale de 181 m<sup>2</sup> sont décrites dans le tableau ci-après :*

<i>Parcelles</i>	<i>Surfaces</i>	<i>Adresses</i>	<i>Nature du lot</i>
<i>AK 170</i>	<i>98 m<sup>2</sup></i>	<i>Rue de la Briqueterie</i>	<i>Terrain libre de toute construction</i>
<i>AK 171</i>	<i>83 m<sup>2</sup></i>	<i>1 rue de la Briqueterie</i>	

*La Ville de RONCQ doit se prononcer sur l'éventuelle acquisition de cette parcelle, estimée par le service des domaines à 40 000 €.*

*Il est toutefois nécessaire de préciser que par délibération du 18 décembre 2012 (n°18/12/2012/58), la Ville s'est prononcée sur la déconstruction dudit immeuble du fait de la situation d'urgence mettant en péril la salubrité et la sécurité publiques. Le montant total des travaux s'est élevé à 20 393,02 € TTC réparti comme suit :*

<i>→ diagnostic amiante préalable</i>	<i>:</i>	<i>914,94€ TTC</i>
<i>→ suppression du branchement électrique</i>	<i>:</i>	<i>351,40€ TTC</i>
<i>→ déconstruction</i>	<i>:</i>	<i>11 098,88€ TTC</i>
<i>→ consolidation du mur pignon voisin</i>	<i>:</i>	<i>8 027,80 € TTC</i>

*Pour ces motifs, la proposition d'achat du terrain au prix de 20 776,49 € (diminution de 19 223.51 € de l'estimation) a été validée par les services de la DGFIP le 15 mai 2020.*

*L'acquisition par la Ville de ce terrain est une réelle opportunité. En effet, la maîtrise foncière permettrait de répondre à une demande des habitants environnants, à savoir la faisabilité d'un aménagement de parking.*

*Il vous est donc proposé :*

- de valider l'acquisition de cette parcelle de terrain,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition au profit de la commune (les frais d'acte sont à la charge de la commune).*

*La commission plénière municipale a examiné cette question  
lors de sa séance du 15 juin 2020.*

#### **M. LE MAIRE –**

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à propos de ce grand chantier du 1 rue de la Briqueterie.

#### **M. PETILLON –**

Nous nous transportons sur le Centre, sur les terrains à l'angle de la rue de la Briqueterie et de la rue Henri Barbusse. Je fais un retour en arrière puisque les services de la Direction Générale des Finances Publiques nous ont saisis pour le rachat de ces deux parcelles.

Pour mémoire parce que ce feuilleton dure depuis plus de 10 ans, il y avait un propriétaire de ces deux propriétés :

- La parcelle AK 170 avait déjà fait l'objet d'une intervention de la Ville sur des ruines qui s'y trouvaient il y a à peu près une dizaine d'années.
- La parcelle AK 171 était toujours debout... c'est un grand mot puisque cet immeuble menaçait ruine mais il était toujours loué par le propriétaire dans des conditions insalubres. La Ville est intervenue assez vigoureusement il y a quelques années pour que cet

immeuble soit démoli dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour immeuble représentant un danger.

Monsieur le propriétaire (je ne veux pas citer son nom ici) n'a jamais bougé le petit doigt et nous sommes allés en Préfecture pour essayer de secouer le cocotier un peu plus fort. Entre-temps, le propriétaire est décédé ; son fils a refusé la succession. Sans doute devait-elle comporter plus de négatif que de positif. On s'est retrouvé avec un bien sans maître. A partir de là, la Préfecture a fait le nécessaire de son côté.

Le TGI a prononcé un jugement sur ces deux propriétés en refillant le bébé ; il a nommé curateur de la section vacante le Service des Domaines qui nous a interpellés en début d'année nous demandant si on voulait récupérer le sol de ces propriétés, ce qui représente 181 m<sup>2</sup> pour un montant de 40.000 €.

Sur le principe, il n'y avait pas d'opposition sachant qu'il y a une demande assez forte de stationnement dans le secteur. On peut donc y trouver un intérêt.

Toutefois, on a rappelé au Service des Domaines que l'on avait déjà dépensé sur ce terrain 20.393,02 € pour le désamiantage, la démolition, la coupure des compteurs qui étaient toujours alimentés et la consolidation du mur pignon voisin (que vous pouvez voir sur la projection).

Le Service des Domaines est d'accord sur cette diminution de prix et c'est la raison pour laquelle il vous est proposé ce soir la cession de ce bien qui passe de 40.000 € à 20.776,49 €.

Suite à cette acquisition, nous transmettrons le dossier à la MEL pour la construction d'un parking sur cet espace.

**M. LE MAIRE –**

Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, c'est un dossier fleuve ; je crois même que M. TELLIER était encore à côté de moi quand on a voté la première fois cette délibération.

Nous voterons évidemment cette délibération en faisant juste remarquer que vous proposez déjà de la revendre à la MEL pour en faire un parking digne de ce nom. Mais pour l'instant on n'a pas encore eu l'aval de la MEL sur le sujet.

Je voudrais signaler quelque chose d'assez cocasse : vous voulez faire un aménagement de parking à cet emplacement. Or à 50 m, il y avait un endroit où stationnaient déjà des voitures que vous avez préféré vendre pour y construire des immeubles.

On est bien conscient qu'il y a des problèmes de stationnement et j'ai encore un peu plus de crainte pour le futur puisque, en face il y a le stade du Centre, et vous voulez encore construire des immeubles, ce qui va encore accentuer la problématique du stationnement.

Peut-être une autre idée à vous proposer puisqu'on ne propose jamais rien... à l'emplacement du terrain de foot, vous voulez faire un éco-quartier. Pourquoi pas y prévoir des jardins familiaux comme vous l'avez proposé dans votre programme.

#### **M. PETILLON –**

Bien évidemment si c'est un éco-quartier, il n'y aura pas de voitures. Ce n'est donc pas un point sur lequel il faut s'appesantir... Je plaisante.

Il est vrai que les gens aiment stationner pratiquement devant leur porte et il y avait une forte demande sur cet espace alors que, vous le disiez vous-même, à 50 mètres dans la rue Espeels il était très peu utilisé.

Là il est utilisé pratiquement à 6 voitures en moyenne chaque nuit.

En plus on améliorera l'accessibilité à 2 maisons qui possèdent un accès sur le côté dans des conditions « pas terribles » : c'est de la terre battue.

C'est donc un ensemble d'éléments.

Ce qui se passera en face : cet éco-quartier, qui sera de l'autre côté, aura bien évidemment un stationnement réglementaire, inscrit dans le PLU2 depuis le 18 juin.

Tout sera respecté ; je ne vois pas où se pose le problème par rapport au programme prévu de l'autre côté où, en tout cas, on vient renforcer juste à l'angle et la rue Henri Barbusse a un habitat très dense où il y a une forte demande également.

Cela correspond donc à ce que souhaitent les riverains.

En fonction du plan dont on discutera avec la MEL, on pourra certes l'agrémenter un peu de quelques plantations, de quelques arbres aux quatre coins sans doute. On finira ce secteur-

là. De toute façon, on n'a pas le choix ; après avoir démoli ces immeubles insalubres, il fallait bien faire quelque chose avec le terrain.

181 m<sup>2</sup> : la surface n'était pas suffisante pour y reconstruire quelque chose et cela correspondait au souhait des gens ; preuve que l'on tient compte du souhait de la population.

### **M. LE MAIRE –**

Je tiens à ajouter qu'il est facile de heurter par des propos en parlant d'immeubles.

Actuellement on crée une activité économique qui se rapatrie sur cette zone.

Aujourd'hui les riverains, qui ont acheté ces parcelles, vont pouvoir stationner comme ils le faisaient avant. Il n'y avait pas plus de véhicules que ceux des habitants de la rue juste à côté et ils vont pouvoir stationner de façon sécuritaire.

L'objet est de régulariser cette situation.

On peut prétendre y faire des jardins familiaux.

Oui, pourquoi pas mais en concertation avec un éco-quartier. Ce sont peut-être des aménagements à faire comme on l'a fait sur d'autres projets.

L'ancien site Promousse a été réalisé de cette façon. Dernièrement j'ai eu écho que, pendant le confinement, il avait été utilisé et exploité pour rassembler les gens.

Il faudra revoir comment faire les constructions.

Là où je ne vous rejoins pas ; c'est sur l'image que vous voulez porter sur notre majorité, en disant que l'on construit partout.

Non, on construit intelligemment !

Comme je le disais dans mon introduction, cela s'est toujours fait de façon à voir le Roncq de demain.

Et le Roncq de demain ne doit pas se faire en ne regardant pas le nombre de demandes de logement, le nombre de personnes qui veulent venir sur Roncq.

On le fera en préservant notre environnement.

Je le dis et le redis : on le fera en préservant notre environnement.

Arrêtez donc de scander de fausses rumeurs, de faux discours affirmant que l'on va construire partout.

Oui, je le répète à nouveau, on va construire intelligemment.

J'entends cette proposition de jardins familiaux mais il ne faut pas que cela.

Il faut aussi contribuer.

A cet endroit, on est en hyper-centre et il faudra le faire en concertation avec les riverains (on l'a dit dans notre programme) et aussi en concertation avec le monde associatif parce qu'il demande aussi de pouvoir se relocaliser dans un même lieu d'où ils pourront gérer l'ensemble de leurs structures sportives (surtout le foot).

Je ne peux que saluer ces initiatives mais il faut arrêter de jeter à tout-va la construction d'immeubles... Oui, ce sont des constructions pour une gestion équilibrée de notre Ville.

D'autres remarques ?

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

Sur le coup, j'ai cru que vous n'aviez qu'entendu mais pas écouté la proposition.

En effet, dans le prolongement de l'éco-quartier, nous avons proposé des jardins familiaux.

Vous avez également soulevé le fait que nous avons développé de fausses rumeurs en disant que vous alliez construire partout.

Eh bien, vous construisez !

Partout, heureusement que non puisqu'il y a un PLU et qu'on doit le respecter.

Mais oui, vous allez construire.

Et une partie de la population n'en veut plus, surtout dans cette partie-là.

D'ailleurs, nous avons réalisé notre meilleur score dans ce quartier car les gens voulaient donner ainsi un signe.

Juste pour revenir à l'éco-quartier, à part à ne prendre que des « bobos » qui y viendraient sans voiture, s'il n'y a pas de voitures dans l'éco-quartier, je pense qu'ils se gareront à l'extérieur, donc dans les rues adjacentes. Le problème est donc simplement déplacé.

On en reparlera certainement au moment du débat participatif avec la population sur ce secteur.

**M. LE MAIRE –**

Permettez-moi de demander des précisions sur les bobos ?

C'est quoi pour vous ?

**M. ZAJDA –**

Bobos, c'est le terme parisien des bourgeois bohème qui prônent l'écologie d'une manière beaucoup plus virulente que nous ne le faisons actuellement.

**M. LE MAIRE –**

On ne devient pas écologiste sur la dernière partie du mandat. L'environnement c'est quelque chose qui se travaille, qui se prépare.

J'aime bien ces roses qui deviennent vertes et ces gens qui passent d'un parti à l'autre.

Bobos ou autres, aujourd'hui il faut des projets équilibrés.

Quand M. PETILLON dit qu'il y aura moins de voitures, il faut travailler sur le mode doux.

Nous l'avons également dit dans notre programme.

Il faut avoir de la cohérence dans ses propos.

Il ne faut pas insulter les gens.

Si ce sont des Parisiens, c'est très bien.

Si les gens viennent d'autres quartiers, c'est très bien aussi.

Il faut faire en sorte que l'appartenance sociale puisse être mixée et ne pas réaliser des projets axés à 100 % sur certaines catégories. C'est ce que nous faisons depuis quelques années.

Quand vous dites que l'on construit partout, non, ce n'est pas le cas.

Regardez autour de vous ; on essaie de limiter les constructions, on essaie de construire en partenariat avec des bailleurs qui font des promesses fortes à des riverains qui vendent parfois à deux fois le prix. On passe son temps à discuter, à essayer de monter des projets ambitieux et surtout avec l'envie de préserver notre cadre de vie.

Monsieur PETILLON

**M. PETILLON –**

Un petit scoop pour vous faire plaisir.

A propos des jardins familiaux, on est déjà en train de travailler ; on a déjà rencontré des gens, point. Je n'en dirai pas plus pour l'instant.

Concernant la construction sur les terrains que vous voulez limiter, interdire, je vous signale quand même que nous sommes dans une société de droit, certes, mais aussi de devoir et que la plupart des logements construits le sont sur des terrains privés. A partir du moment où vous avez les documents d'urbanisme qui autorisent la construction, un propriétaire privé a le droit de s'adresser à un promoteur pour essayer de vendre son bien.

Je ne vois pas à quel titre vous iriez vous y opposer !

L'Administration certes discute avec le promoteur parce que l'application pure et dure du PLU (PLU1 hier et PLU2 aujourd'hui) ne correspond pas toujours aux ambitions de la Ville.

On parlait tout à l'heure des hauteurs par rapport aux nouvelles dispositions, on est plutôt en-deçà des hauteurs possibles sur les terrains. A partir de là, il y a négociation avec l'investisseur et, très souvent, elle dure plusieurs semaines voire plusieurs mois. On arrive à des résultats qui sont satisfaisants.

C'est une hérésie d'avoir écrit, pendant une campagne, que vous, élu, vous alliez arrêter le bétonnage... que vous, élu, vous n'autoriseriez pas des appartements... C'est complètement aberrant de laisser croire aux gens que cette possibilité est ouverte aux collectivités.

**M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur PETILLON.

Monsieur ZAJDA.

**M. ZAJDA –**

On ne va pas se lancer dans ce genre d'échanges sinon on va en avoir pour des heures. Je vais simplement reprendre la démonstration que vous venez de faire concernant les bobos ; M. TELLIER pourra peut-être philosopher sur le sujet mais ce n'est absolument pas une insulte. Dès que l'on emploie certains termes, ce seraient des insultes. Je comprends alors tout à fait que...

**M. LE MAIRE –**

Je n'ai pas dit que c'était une insulte ; j'ai juste demandé une précision, Monsieur ZAJDA. Arrêtez donc. Quand je vois qu'il y a des insultes sur les réseaux, à ce niveau je pense que vous avez votre part.

Personnellement je reste respectueux.

**M. ZAJDA –**

Les propos de chacun restent à chacun.

**M. LE MAIRE –**

Les propos de votre groupe dépassent l'entendement depuis la campagne et jusqu'à présent.

A un moment, maîtrisez votre groupe, soyez chef dans votre groupe et prenez le lead en la matière.

**M. ZAJDA –**

Je l'ai dit tout à l'heure : vous êtes toujours en victimisation.

**M. LE MAIRE –**

C'est peut-être ma façon de faire... Je suis une grande victime mais je pense être solidaire avec l'équipe de la majorité qui m'entoure. Je pense que tout le monde approuve et nous ne sommes pas que des victimes ; nous sommes aussi des gens qui essaieront de travailler pour l'intérêt général.

Monsieur TELLIER.

**M. TELLIER –**

Monsieur ZAJDA, si j'étais encore assis à côté de vous, je vous aurais poussé du coude même si, avec la distanciation sociale, il faut faire attention. Je vous aurais dit : *attention, ce n'est pas le débat.*

Pourquoi n'est-ce pas le débat ?

Parce qu'aujourd'hui nous n'en sommes qu'aux prémices des conséquences de la crise du Covid. Ce n'est pas un problème de bobo, ce n'est pas un problème de ce que vous voulez, c'est de savoir quel type de ville on veut construire, en particulier par rapport aux normes sanitaires.

Regardez aujourd'hui où sont les clusters.

C'est là la vraie question pour demain : quel type de ville va-t-on pouvoir produire ?

Plus de densité ou moins de densité ?

On voit déjà qu'un certain nombre de personnes se sont carapatées des grandes métropoles dont une partie veut aller habiter en dehors des grandes métropoles.

On ne peut pas présager de l'avenir.

Je pense qu'il faut faire très attention aux termes utilisés car c'est sans doute l'un des problèmes des plus complexes : la manière dont on fabrique la ville.

Je pense aussi que, de ce point de vue, on peut avoir un débat serein et ce n'est pas une question d'invectives. La vraie question : quelle vision partagée (ou co-partagée d'ailleurs) a-t-on de la ville ?

On peut avoir des points de vue différents mais il y a aussi (je ne philosophe pas) quelque chose qui s'appelle le « principe de réalité ».

J'entends également : On ne construit plus !...

A la limite, je serais pour dire que l'on ne construit plus mais j'ai alors un problème : si on ne construit plus, les écoles roncoquoises ne se remplissent plus. C'est un vrai problème et je pense que c'est un problème que vous partagez avec nous.

Tout est donc question d'équilibre.

Ensuite il y a aussi la question des tensions. On est quand même au sein d'une métropole d'un million d'habitants ; on n'est pas le village gaulois totalement en dehors.

Ce n'est donc pas une question de posture. En outre, je me méfie : quand vous dites bobos, vous pensez vélos. Quand je pense vélo, moi j'aime bien ; cela me gêne un peu aussi comme image.

Je pense que l'on est suffisamment responsable et je le disais tout à l'heure dans mon intervention : on doit produire des débats, on pourrait avoir ici à La Source ce type de débat sur quel type de ville, quels sont les exemples aujourd'hui de production ?

On fait des choses extraordinaires et, détrompez-vous, ce n'est pas qu'un problème de densité. C'est la question de la forme urbaine qui importe. On fait des réalisations denses qui sont extraordinairement écologiques... On peut récupérer les eaux pluviales, on peut faire des murs verdoyants.

Je vous invite fortement à réfléchir à ce genre de chose et ne pas penser uniquement en termes d'invectives parce que derrière (je le disais aussi tout à l'heure) c'est notre commun à tous parce qu'on habite toutes et tous la Ville de Roncq.

Echangeons donc mais échangeons avec intelligence.

#### **M. LE MAIRE –**

Merci, Monsieur TELLIER.

Sans autre demande d'intervention, je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

**UNANIMITE**, je vous en remercie.

Avant de lever la séance, je vous rappelle que les arrêtés et décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis la séance du 25 mai sont en principe disponibles au Secrétariat Général. Toutefois, à cause de la crise du Covid, exceptionnellement et en raison des mesures barrières, ils sont disponibles, sur demande par mail, auprès du Secrétariat Général que je remercie. Marjorie et Axelle vous transmettront ces documents.

Je rappelle encore aux élus que nous avons à faire une photo collective.

Je remercie le public pour sa présence, la presse que je salue ainsi que tous ceux qui nous ont assistés pour ce Facebook-live.

Merci à tous, excellente soirée et bonnes vacances.

Prenez soin de vous.

-oOo-

---

Levée de séance à 20 h 40.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



  
Rodrigue DESMET.

